



ACTUALITÉ

Cahier des charges de la formation des enseignants



MÉTIER

Mutations des enseignants-chercheurs



ENTRETIEN

Avec Bernard Stiegler



MONDES UNIVERSITAIRES

Statuts des PRES : analyse comparée

MENSUEL DU SYNDICAT NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - N° 550 DÉCEMBRE 2006

e s n e s u p

FSU 2007

DOSSIER

Education, formation, recherche enjeux d'avenir

En forme d'inventaire

→ par Jean Fabbri, secrétaire général

Ce numéro se trouve entre vos mains quelques jours avant la fin de l'année 2006 !

Les semaines de pause dues aux fêtes de fin d'année sont partout attendues avec impatience et insatisfaction mêlées. La semestrialisation des enseignements a fragmenté les contenus, serré les rythmes des cours et des examens trop souvent au détriment de la cohérence scientifique et d'un authentique accompagnement pédagogique des étudiants. Ce travail d'enseignement, dans des conditions insatisfaisantes pèse sur toutes nos autres activités. Dans un contexte où les questions du supérieur - et de la recherche - sont largement sur la place publique, ce dont nous nous félicitons, la difficulté pour chacun des enseignants des universités, Écoles, IUFM... d'y prendre part tant comme acteur direct que comme citoyen, tient pour beaucoup à cette saturation.

Il faut oser le dire autour de nous. Les luttes sociales naissent aussi dans un halo de solidarité qui trouve sa source dans toutes sortes d'échanges... dont les plus ordinaires dans les fêtes familiales ! Et à l'heure du bilan 2006, le formidable mouvement contre la précarité et le bradage des droits sociaux de la jeunesse n'est pas sans liens avec la parole libérée de cette « génération précaire » qui avait surgi dans les médias et les conversations à l'automne 2005.

Le flou règne encore sur les configurations et les projets

politiques et sociaux qui rythmeront l'importante année électorale 2007, nous y reviendrons.

Dès janvier prochain le congrès de la FSU inaugurera une année qui prend des allures de tournant. Notre FSU, la plus représentative des fédérations syndicales de la fonction publique, se doit d'être entendue : pour les services publics, gratuits, équitables et sur tout le territoire national, pour nos statuts, nos salaires, pour une économie au service du développement, de la formation. Le vote des adhérents de la FSU, au sein de leurs syndicats respectifs, sur les textes préparatoires, atteint un étiage bas inquiétant. Est-on en capacité de construire une dynamique sociale forte sans débats ? Quelle validation démocratique des propositions ? À sa façon notre vie syndicale interpelle sur les grandes questions citoyennes, pour sa part le SNESUP se doit d'associer plus encore chacun(e) à l'ensemble de ses choix.

Reste que dans l'inventaire 2006, le SNESUP a quelques motifs de satisfaction : des adhérents plus nombreux, des locaux enfin rendus fonctionnels après plusieurs années de travaux qui ont fragilisé nos budgets (lesquels ne viennent que des cotisations individuelles)... et ce mensuel encore une fois sous vos yeux éblouis - c'est Noël - pour dire ce que le syndicalisme porte de convictions, de diversité et d'humanité.

Bonnes fêtes !

Le 7 décembre 2006



ACTUALITÉ 4

- Crise à l'ENS
- Cahier des charges de la formation des maîtres : régression ?
- Budgets des établissements : refuser l'indigence

MÉTIER 7

- Mutations des enseignants-chercheurs

VOIX DES ÉTABLISSEMENTS 8

- L'exercice du droit syndical
- INPG : un « grand établissement » créé dans l'opacité

DOSSIER 9

Éducation, formation, recherche, enjeux d'avenir

Un congrès de la FSU a comme objectif premier d'actualiser ses orientations pour être en phase avec les personnels et construire des rapports de force. Pour un syndicat national c'est l'opportunité de participer aux débats sur la base de ses analyses et propositions. Ce dossier veut y contribuer autour du thème 1 : Éducation, formation, recherche, enjeux d'avenir.



© Didier Chamma

MONDES UNIVERSITAIRES 16

- Écoles doctorales
- Statuts des PRES : analyse comparée
- Retraites : questions-réponses

ENTRETIEN 20

- avec Bernard Stiegler

INTERNATIONAL 21

- Quand enseigner est un acte de résistance

CULTURE 22

- La dérive des classes moyennes

SNESUP POINT COM 23

- Congrès FSU : mode d'emploi
- Vœux de la rédaction

ÉPHÉMÉRIDE

JEUDI 14 DÉCEMBRE

Conseil Supérieur de l'Éducation

JEUDI 14

ET VENDREDI 15 DÉCEMBRE

Colloque sur la naissance de la FSU *

LUNDI 18 ET MARDI 19 DÉCEMBRE

CNESER plénier (questions budgétaires, application du LMD aux CPGE et BTS, intégration IUFM...)

DU LUNDI 25 DÉCEMBRE

AU LUNDI 1^{ER} JANVIER

Fermeture du siège du SNESUP

31 DÉCEMBRE

Envoyez ou faites parvenir

les cotisations pour bénéficier de la réduction fiscale sur les revenus 2006

10-17-24 JANVIER

Comité de Suivi Master

JEUDI 11 JANVIER

Commission Administrative Nationale

LUNDI 15 JANVIER

CNESER

SAMEDI 13 JANVIER

Etats Généraux de la Jeunesse

MERCREDI 24 JANVIER

CCN des IUT

Évaluation IUT Vague B

DU 29 JANVIER AU 2 FÉVRIER

Congrès de la FSU à Marseille

La crise à l'ENS

L'augmentation spectaculaire des droits de bibliothèque a cristallisé le malaise vécu à l'École Normale Supérieure depuis plus longtemps. Sans réponse aux questions de fond, la sortie de crise ne sera pas facile...

→ *entretien avec*
Jean-Pierre Lefebvre,
professeur à l'ENS Ulm



© DRF

Quelle analyse de la crise faites-vous ?

Les causes de la crise remontent assez loin et font intervenir des facteurs historiques, bien antérieurs à la dernière période.

L'ENS a engagé une mutation profonde au milieu des années 80 quand la mixité a été mise en œuvre : on a changé d'échelle. Les effectifs ont doublé (enseignants-chercheurs, élèves, personnels, etc.).

Pour gérer cette masse doublée, il a fallu créer des départements qui ont ensuite été « hiérarchisés » : directeur, secrétaire, etc., un peu sur le modèle des universités. Ce changement a affecté beaucoup d'aspects de la vie de l'École. Au milieu des années 80, d'autres mutations sont intervenues concernant la carrière des élèves au sortir de leurs études. Ces mutations, qui étaient sans doute l'occasion de rêves d'économies pour le ministère, avaient en réalité un coût en excédent. Or, dans les années 90, sous le ministère Allègre, l'ENS a subi un blocage de sa dotation annuelle, ce qui a aggravé les difficultés, notamment celles de la bibliothèque. C'est sur le fond de ces difficultés, imputées en partie au précédent directeur, qu'ont lieu la nomination l'année dernière de la directrice actuelle, Mme Canto-Sperber, et les graves tensions actuelles. Après sa nomination, la directrice a demandé une inspection générale du ministère des finances, dont le bilan, toujours invoqué pour imposer les décisions de politique intérieure, n'a jamais été rendu public. D'où un soupçon d'abus de pouvoir, qui, ajouté à d'autres griefs, à l'occasion d'un désaccord sur la question du concours d'entrée à l'école littéraire, a fait crever la bulle. Un mouvement des directeurs de département s'est dessiné contre la direction, auquel se sont associés la bibliothèque et un certain nombre d'élèves. Il y a donc à la fois des origines

conjoncturelles et des origines plus profondes à la crise, mais, à mon sens, la principale, c'est une absence de réflexion globale par l'école elle-même sur les mutations qu'elle subit depuis une vingtaine d'années. Elle se transforme en université dite « d'élite », à terme cofinancée et payante, et vers une disparition du statut des normaliens que le ministère s'efforce de faire passer pour exorbitant.

Quelle est la situation présente ?

Elle est déterminée par l'urgence pour l'école que son budget soit voté. La nouvelle directrice a obtenu un relèvement significatif (mais très insuffisant) de la dotation. Un conseil d'administration se tient pour cela le 15 décembre, au cours duquel d'autres questions seront posées, notamment celle du financement de la bibliothèque (qui a perdu 30 % de son personnel avec 30 % de surface supplémentaire à gérer). Le CA devrait prendre position sur l'utilisation interne de la DGF, et la possibilité, contestée par Mme Canto-Sperber, de l'utiliser pour la bibliothèque ; mais aussi sur un point critique : depuis 2-3 ans, l'ENS a mis en œuvre un diplôme ENS qui devait être facultatif, mais que la direction a fini par rendre quasi-obligatoire et payant. Or, cette question n'est pas sans incidence sur le reste des problèmes. La tenue et les décisions de ce CA seront une indication pour la sortie de la crise actuelle, mais il restera les questions de fond, quelle que soit la personne qui dirige l'École. Transforme-t-on oui ou non l'école en une « petite université d'élite » et qu'y advient-il du statut des normaliens, actuellement des fonctionnaires stagiaires ? Il va de soi que le MEN et les institutions européennes veulent son abolition. Voilà comment, très grossièrement, je vois la conjoncture : périlleuse et incertaine. ●

Propos recueillis par Latifa Rochdi

le snesup

**MENSUEL
DU SYNDICAT
NATIONAL DE
L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR**

SNESUP-FSU

78, rue du Faubourg-Saint-Denis,
75010 Paris - Tél. : 01 44 79 96 10
Internet : www.snesup.fr

Directeur de publication :
Guy Odent

Rédacteurs en chef :
François Bouillon, Gérard Lauton,
Anne Mesliand

Coordination des rédactions :
Jean Fabbri, Anne Mesliand

Secrétariat de rédaction :
Latifa Rochdi

CPPAP : 0 III S07698 D 73

ISSN : 245 9663

Conception et réalisation :
CAG, Paris

Impression :
SIPE, 85, rue de Bagnole, 75020 Paris

Régie publicitaire :
Com d'habitude publicité,
Clotilde Poitevin, Tél. : 05 55 24 14 03
contact@comdhabitude.fr

Illustrations de couverture : © Didier Chamha

Cahier des charges : régression ? → par François Bouillon

Dans la semaine du 11 au 15 décembre les IUFM seront dans l'action. Leurs personnels posent des conditions pour que l'intégration institutionnelle des IUFM dans les universités ainsi que le cahier des charges national de la formation des enseignants améliorent la qualification des enseignants.

Depuis la création des IUFM la durée de la formation des enseignants, en France, est de cinq ans au minimum : trois ans pour obtenir la licence ; une année pleine et entière, en université et en IUFM, consacrée à la préparation des concours sur la base de programmes nationaux ; une année de formation professionnelle après le concours, en IUFM et dans les établissements scolaires. Depuis le rapport Bancel, c'est un schéma de formation en 3+1+1, avec deux années de formation professionnelle avec au milieu de ces deux années un concours national. Depuis 1990, à travers les différents cahiers des charges de la formation, ces deux années ont été dénommées première et deuxième année d'IUFM soumises chacune à un cadrage horaire. Les universitaires étant particulièrement investis dans la préparation des CAPES, Agrégations.

C'est ce continuum qui fonde l'accroissement de la qualification des enseignants. Dans un mémorandum commun, en date de l'an 2000, le SNES, le SNUIPP, le SNEP et le SNESUP en ont souligné toute l'importance. En particulier, l'année de préparation des concours permet d'aller bien au-delà du niveau licence ou maîtrise tant en matière de qualification disciplinaire que didactique voire pédagogique en fonction du contenu des épreuves des concours. Ces mêmes syndicats se sont prononcés en faveur d'un rééquilibrage de ces trois dimensions.

Que dit sur ce point crucial de la durée et du schéma le projet de cahier des charges de la formation des enseignants rendu public le 28 novembre par le ministre ? « La préparation au métier de professeur s'inscrit désormais dans un cursus universitaire : elle commence dès le cursus licence en intégrant des éléments de préprofessionnalisation en accompagnement de la formation disciplinaire de base, elle se poursuit à l'IUFM avec l'année de formation professionnelle ». Plus loin trois formulations qui entretiennent le plus grand flou mais qui, en même temps, ne mentionnent jamais l'unité-année : « en licence puis



© istockphoto/Russell Tate

Une formation professionnelle équilibrée pour une haute qualification.

durant le temps consacré à la préparation du concours », « la formation disciplinaire en licence et durant la préparation des concours », « au cours de son cursus de licence et de la période de préparation au concours ».

L'UNIVERSITÉ, UN PRÊTE-NOM

Alors que le ministère concède sous la pression syndicale un cadrage horaire pour l'année qu'il appelle « de stage » – jamais nommée « deuxième année d'IUFM » –, il ne définit aucun volume horaire pour la préparation aux concours. La « première année » d'IUFM n'existe plus. C'est donc tendanciellement un schéma en 3 + 1 que promeut le cahier des charges, la préparation aux concours étant probablement disséminée dans des modules dans des parcours de licence. Le but de la manœuvre étant de généraliser les candidats dits « libres » aux concours n'étant pas inscrits et encadrés, comme aujourd'hui, dans une année consacrée, pour une part essentielle pour la plupart d'entre eux, à la dite préparation.

Or, le ministère annonce un allongement de la durée de formation ? Le tour de passe-passe consiste à comptabiliser quatre semaines de stage dans la première année d'exercice et deux semaines de stage lors de la seconde année, soit au total : 3+1+1/9+1/18 ou autrement dit en additionnant les stages de première et de deuxième année d'exercice : 3+1+1/6. Si donc ce schéma ministériel tend à supprimer une année pleine de formation professionnelle – l'année du concours – c'est au total 5/6 d'année de formation professionnelle sacrifiés sur l'autel de la réduction des coûts. De cette logique comptable, de ce misérable mistigri, le reste de la conception du cahier des charges en découle, exit le mémoire professionnel encadré, l'obtention d'un master n'est pas une perspective, la recherche n'est qu'un ornement. Le temps de stage en responsabilité des PE2 étant déjà allongé depuis la mise en place du stage filé, celui des PLC2 passerait de six à huit heures. Ces stages étant surtout évalués par les Directeurs d'école pour les PE et par les chefs d'établissement pour les PLC qui sont, avec les formateurs de terrain « les mieux à même d'apprécier leurs progrès ».

Si le cahier des charges restait en l'état, la formation des maîtres n'aurait d'universitaire que le nom. Leur qualification serait tirée vers le bas comme en témoigne l'objectif déclaré du retour en force des professeurs bivalents au collège. Sur une telle base l'intégration des IUFM dans les universités leur ferait perdre aussi toute identité puisque que l'objectif est que

Exit le mémoire professionnel encadré, l'obtention d'un master n'est pas une perspective, la recherche n'est qu'un ornement.

les formateurs affectés à la formation des enseignants aient un service en temps partagé entre établissement scolaire ou université et IUFM. Ce cahier des charges c'est bien une opération de dilution et de dissolution des IUFM. Sa mise en œuvre reviendrait à prêter le nom d'une université à une école professionnelle sous contrôle hiérarchique. ●

Refuser l'indigence

→ par Gérard Lauton

Au moment du vote des budgets dans les établissements, l'intervention syndicale est nécessaire. Quelques exemples... à suivre et à faire connaître.

Dans les établissements, les Dotations globales de fonctionnement (DGF) et les attributions d'emplois sont connues ou vont bientôt l'être. Nombre de contrats quadriennaux des universités (la vague B) sont en « négociation ». L'intervention des élus, en particulier du SNESUP-FSU dans les conseils avec les autres forces syndicales, est décisive. Combattre l'indigence des budgets des établissements et de leurs composantes, ce n'est pas mettre en cause les compétences et le travail de ceux qui ont élaboré le budget 2007 avec les contraintes aggravées pesant sur l'établissement, mais c'est dénoncer et combattre l'indigence du budget de l'État pour 2007⁽¹⁾. C'est refuser l'acceptation voire l'anticipation aveugle des effets de la LOLF et du budget de l'Enseignement supérieur et de la recherche. C'est exiger d'autres moyens pour le développement de son université, du service public d'enseignement supérieur et de recherche, à la mesure des exigences des collègues, des étudiants, de la société⁽²⁾.

A Toulouse

Le budget de l'Université de Toulouse le Mirail a été

rejeté par le Conseil

d'Administration du 28 novembre :

45 votants ;

27 contre ;

15 abstentions ;

3 pour.

À POITIERS, DÉGRADATION DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Le conseil d'administration de l'université de Poitiers du 13/11/06 devait arrêter en équilibre les budgets des composantes de l'Université. Or sur vingt et un composantes, sept ont voté les budgets favorablement, douze ont approuvé un budget en déséquilibre ou bien n'ont pas approuvé leur budget (et deux n'ont pas réuni leur CA à temps).

En effet, l'augmentation des charges a conduit à diminuer d'environ 15 % l'allocation globalisée. L'équilibre s'est fait le plus souvent au détriment du renouvellement de matériel (- 34 % de dépenses d'équipement). 2007 peut être considérée comme une année blanche en matière d'investissement. Les composantes continuent à participer au fonds commun mais il sera utilisé en partie pour faire face aux dépenses de fluides : certaines opérations prévues seront donc annulées. Le VP-CA ne peut en l'état équilibrer un budget réaliste de l'établissement sans prélèvement sur le fonds de roulement. Le président constate la dégradation de la situation financière et craint que l'université de Poitiers ne soit pas en mesure



de voter son budget en l'état des crédits. Après présentation des budgets des différentes composantes, le CA s'exprime sur ces derniers, non votés ou votés en déséquilibre (6 oui, 33 non, 6 abstentions).

A PARIS XII, INSUFFISANCE DU BUDGET INITIAL 2007

La dotation aux composantes comprend « une première dotation initiale à répartir dans le budget initial, ainsi qu'une dotation complémentaire à répartir lors de la première décision budgétaire modificative de 2007 en fonction de la réalité des dotations ministérielles, de la politique pédagogique de la composante et de sa cohérence avec les priorités de l'établissement débattues en CEVU ». Cependant, outre que les montants indiqués sont grevés par des charges nouvelles (charges sociales de certains personnels), l'obtention par chaque composante concernée d'une dotation complémentaire risque d'être tardive (DBM en mars-avril 2007) et incertaine faute de précisions et de garanties sur le processus et les critères d'attribution. Certes, il n'est pas sans intérêt de faire jouer un effet de levier pour inciter à réaliser au mieux les objectifs du projet d'établissement via l'attribution d'une dotation complémentaire, si cela vient s'ajouter à une dotation de base assurant déjà un fonctionnement à hauteur voulue. Mais dans l'immédiat, la modicité de la DGF répartie contraint les composantes à réduire de 6,4 % les dépenses. Dans cette situation imputable à l'insuffisance de l'enveloppe attri-

buée par le ministère aux universités, la coordination SNESUP-FSU de Paris 12 a recommandé de ne pas approuver en l'état le projet d'enveloppe du budget initial répartie entre les composantes. Le vote a donné lieu à de nombreuses abstentions.

IUP ASPHYXIÉ : VOUS AVEZ DIT « PROFESSIONNALISER » ?

À l'université de Bretagne Sud, passant d'une dotation d'environ 250 € par étudiant - hors suivi de stages et projets - à un montant 2007 de 138 € par étudiant tout compris, l'Institut universitaire professionnalisé de génie civil de Lorient se voit asphyxié d'entrée de jeu. Attaché à procurer aux étudiants de cet IUP une réelle qualification tant scientifique que technologique en prise sur l'ingénierie du génie civil et du bâtiment, ses acteurs ne voient pas comment y parvenir avec une dotation quasiment réduite de moitié. Comment les aider pas à pas pour qu'ils valorisent une telle formation dans leur projet personnel et professionnel ? Comment continuer à les suivre dans la prise d'autonomie que suppose la réalisation d'un projet et superviser leur stage et leur recherche d'emploi ? Professionnalisation ? Oui, à condition que ce soit un simple vernis bon marché. On voit bien l'imposture du discours ministériel, qui n'a cessé de mettre en cause depuis 2002 les cursus professionnalisants que sont les IUP. ●

(1) Voir nos analyses dans *LE SNESUP* n° 548, lettre flash n° 7.

(2) Voir les règles budgétaires pour les EPSCP, site du SNESUP : www.snesup.fr

Mutations des enseignants-chercheurs

Le droit à mutation, notamment pour rapprochement de conjoint, est souvent bafoué. Grâce à l'action du SNESUP des progrès se dessinent : recensement plus exact, engagement du ministre.

→ par Francis Morel, coresponsable du secteur affaires personnelles

Le droit à mutation, notamment pour rapprochement de conjoints est inscrit dans le statut général des fonctionnaires de l'État (article 60 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984, modifiée).

Pour les enseignants-chercheurs, ce droit est souvent bafoué par les commissions de spécialistes en raison de la concomitance des mutations et des recrutements. Face aux demandes du SNESUP de modifier cette procédure, le ministère avait tendance à minimiser le problème en disant qu'il y avait quand même 10 à 15 % des postes pourvus par mutation : le nombre de réussites était connu mais pas le nombre d'échecs.

Désormais, les candidats à une mutation, un détachement ou un recrutement sur les postes d'enseignants-chercheurs, sont recensés par le ministère dans une base de données. Les informations statistiques de la première session 2006 sont disponibles

sur le site du ministère : <ftp://trf.education.gouv.fr/pub/edutel/personnel/enssup/bilrec061.pdf>

Pour la première fois en 2006, les ratios, nombres de mutations obtenues/nombres de demandes, sont connus. Lors de la première session 2006, pour les maîtres de conférences, 774 collègues ont déposé 1 737 candidatures à la mutation ; 203 postes ont été pourvus par mutation, soit 26 % des candidats et 12 % des demandes. Pour les professeurs, 357 collègues ont déposé 544 candidatures à la mutation ; 141 postes ont été pourvus par mutation, soit 39 % des candidats et 26 % des demandes. A noter que pour les professeurs des groupes 1 et 2 du CNU, qui sont recrutés par les concours nationaux d'agrégation du supérieur, des postes sont offerts à la mutation et au détachement (article 51). Sur 161 postes publiés à ce titre, seulement 63 ont été pourvus.



© Istockphoto/David Hughes

Beaucoup de collègues contactent le secteur Affaires Personnelles du SNESUP car ils n'arrivent pas à obtenir une mutation pour se rapprocher de leur conjoint. Nous les renseignons sur les possibilités de délégation et de transfert de postes. Ces possibilités ne sont pas négligeables, par exemple au CNESER du 19/6/06, 73 transferts de postes ont été présentés dont 24 par échange croisé et 9 par transfert compensé par un emploi vacant.

Le 12 novembre le ministre Gilles de Robien a annoncé que les rapprochements de conjoints enseignants seraient facilités en 2007.

Lors d'une audience le 14 no-

vembre, Jean Fabbri a demandé que les enseignants-chercheurs ne soient pas oubliés et qu'un groupe de travail sur les mutations dans l'enseignement supérieur soit mis en place. Le ministre a donné une suite positive à cette demande.

Le SNESUP y participera avec la volonté de convaincre les partenaires, notamment le ministère et les présidents d'université, du bien fondé et de la faisabilité de sa revendication d'un mouvement préalable de mutations des enseignants-chercheurs, déconnecté des recrutements, comme cela est la règle dans la plupart des corps de fonctionnaires. ●

Circulaire « mouvement second degré » : attention aux stagiaires !

→ par Noël Bernard, coresponsable du secteur affaires personnelles

La note de service organisant le « mouvement national des enseignants du second degré » est parue au BO n° 8 du 16 novembre 2006. <ftp://trf.education.gouv.fr/pub/edutel/bo/2006/special8/special8.pdf>

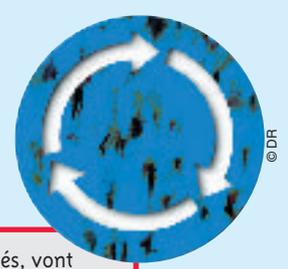
Parmi les nouveautés de cette année, mettons en garde les collègues recrutés cette année sur un poste de second degré dans l'Enseignement supérieur et non encore titularisés.

Contrairement à ce qui se passait jusqu'ici, ces collègues vont perdre leur poste à leur titularisation. Ils doivent donc obligatoirement participer au mouvement national du second degré, et s'ils souhaitent retrouver leur poste dans le supérieur... Eh bien, ils doivent candidater une deuxième fois dessus ! Nous espérons que cette mesure inopportune sera retirée rapidement de la note de service. ●

CNU APPEL À CANDIDATURE

Les sections du CNU, Conseil national des universités, vont être renouvelées pour la période 2007-2010. Cette instance nationale procède à la qualification des maîtres de conférences et professeurs, et intervient dans la gestion individuelle des carrières des enseignants-chercheurs. Suite à la mise en place, de l'AERES constituée exclusivement de nommés, il est fondamental que nous soyons mobilisés pour faire entendre nos revendications en matière d'emploi, de recrutement et de carrières.

Faites acte de candidature sur les listes, collège A ou collège B, présentées par le SNESUP pour les prochaines élections. Contactez-nous dès maintenant à : cnu@snesup.fr



© DR

L'exercice du droit syndical

Conformément à la loi, les établissements publics doivent mettre un local à disposition des organisations syndicales. Est-ce courant ou exceptionnel dans les universités



Il existe une maison des associations et syndicats, dans laquelle les syndicats de personnels et d'étudiants ont une pièce chacun + 2 salles de réunion. ●



Nous avons une salle inter-syndicale depuis au moins 20 ans. Mais il a fallu se battre pour qu'elle ne soit pas utilisée à d'autres fins. ●



Il a fallu batailler longtemps pour obtenir ce que la loi prévoit : un local pour chaque fédération syndicale, et dans tout nouveau bâtiment, doit être prévu à la construction un local syndical. ●



Un seul local pour tous les syndicats (enseignants et IATOS). Des armoires pour nos banderoles. Un crédit de 500 photocopies par an utile pour les tracts (15 élus, soit 7500 copies par an). ●



Nous avons obtenu au fil des ans :

- Local (partagé avec autres syndicats FSU). Se pose la question d'en avoir plusieurs étant donné que nous sommes multi sites.
- Reprographie : franchise d'environ un recto verso par mois en nombre égal à celui de l'ensemble des collègues
- Jeux d'étiquettes autocollantes de tous les personnels pour postage en courrier intérieur (journaux ou tracts)
- Hébergement intranet de pages syndicales sur le site de l'université.

GRENOBLE

Un « grand établissement » créé dans l'opacité

L'Institut National Polytechnique de Grenoble fait l'objet de grandes manœuvres tendant à minorer dans ses statuts la part de représentation démocratique.



Sous l'impulsion de sa présidence l'INPG connaît une série de réformes visant à restructurer complètement l'établissement. Il est composé d'écoles d'ingénieurs sous statut dérogatoire auxquelles sont associés des laboratoires de recherche. Pour asseoir sa visibilité au niveau international, la présidence a poussé à la restructuration de l'offre de formation qu'elle souhaite pilotée par le CEVU plutôt que par les écoles. Elle veut aussi rattacher les laboratoires à l'INPG. Ces changements étant annoncés comme incompatibles avec les statuts actuels d'université, une troisième réforme est engagée visant à passer à un statut de « Grand Établissement ».

Pourquoi pas?... si l'on oublie que ce choix implique une dissociation des activités recherche et enseignement de l'établissement. De plus, les nouveaux statuts sont l'occasion de redéfinir les compositions des 3 conseils. Les personnels élus n'y seraient plus majoritaires. Le CA ferait la part belle aux membres extérieurs. Le président serait lui-même un extérieur (un industriel) pour « un meilleur pilotage de l'Institut ». Avec un tel CA doté

de personnalités prestigieuses, il n'est plus raisonnable d'imaginer le réunir plus de deux fois par an. Entre deux CA, on fonctionnerait par délégation de pouvoirs au président, devenu administrateur général. Les dispositions de l'article 33 n'existant plus dans un grand établissement, tous les pouvoirs des directeurs d'écoles sont explicitement ré-inscrits dans les statuts. Notamment le droit de refuser l'affectation d'un personnel élu par une CSE. On renforce ou maintient des pouvoirs individuels au détriment des débats démocratiques avec les personnels de l'Institut.

Craindrait-on le débat contradictoire ?

Ce changement de statut est élaboré par des groupes de travail dont les travaux sont peu publiés. Le CA est amené à voter un texte dans la précipitation. La réforme est présentée comme acquise et appuyée par le(s) ministre(s). Sans véritable débat contradictoire. Les organisations syndicales ne sont pas consultées avant que la présidence ne découvre l'obligation légale de former un comité technique paritaire pour avis. Il y a alors l'organisation d'élections et les syndicats ont accès à des listes de diffusion : sans quorum, pas de formation du CTP ! C'est un succès pour les syndicats. Mais dès le lendemain, la présidence leur retire l'accès à la diffusion électronique : craindrait-on le débat ?



Le CTP est convoqué pour voter un avis sur le changement de statut. Les syndicats ont enfin un droit d'expression mais ne sont autorisés qu'à proposer des recommandations qui seront acceptées ou rejetées par le conseil d'état dans le décret final : en cette fin d'année autant faire une lettre au père Noël.

Les syndicats n'y croient pas trop et ont unanimement voté contre le changement de statut. La parité administrative a voté pour. Le texte passera au CNESER pour avis puis au conseil d'état qui validera ou rejettera, sans autre débat interne, sans que personne n'ait clairement évalué l'impact d'une telle réforme sur les projets plus larges de réorganisation du site grenoblois. ● Frédéric Noël



Le collectif RUSF 73 réunit : UNEF, Liche !, LCR jeunes, SNESUP, FSU, MJS, Sud éducation, FERC-supCGT. Il est en contact avec RESF-73 ainsi que le réseau RUSF national. Des diffusions de tracts et de communiqués ont été réalisés sur les campus de Jacob et du Bourget pour faire connaître le réseau et recenser les étudiants en difficulté.

- Une permanence est assurée tous les lundis à partir de 18 h au local de l'UNEF sur le campus de Jacob.
- Une boîte courriel de contact a été créée : ruf73@free.fr, et une liste de distribution regroupant les membres du réseau : ruf73@ml.free.fr
- Une page Web a été ajoutée sur le site de [rusf.org](http://rusf.org/Savoie.html) : <http://rusf.org/Savoie.html>

Le réseau a déjà réussi à obtenir des avancées : trois étudiants, qui avaient payé leurs frais d'inscription, n'avaient eu ni leur certificat de scolarité ni la carte d'étudiant. Après un entretien avec l'administration, aidés par un membre du réseau, ils ont pu les obtenir, ce qui leur a permis d'avancer dans leurs autres démarches administratives. ●

Échec en premier cycle : une situation dégradée pour les non-diplômés → par Michelle Lauton

En 2001, environ 368 000 jeunes ont quitté l'enseignement supérieur, mais environ 84 000 sont sortis sans obtenir un bac + 2. Leur situation vis-à-vis de l'emploi s'est dégradée. Une question sociale lourde.

Selon le CEREQ⁽¹⁾, les jeunes sortis sans diplôme de l'enseignement supérieur sont majoritairement issus d'un premier cycle⁽²⁾ universitaire (54 200, soit près de 60 %), dont plus de 30 000 sortent d'une filière professionnalisée (STS, IUT). Pour ceux issus des DEUG, le taux d'échec est maximal en lettres-langues et en droit-économie-AES ; et en tertiaire pour les STS ou IUT. Les jeunes ayant entamé des études scientifiques et technologiques (STAPS inclus) s'en sortent mieux (26 % du total des échecs). On peut rapprocher le moindre taux d'échec dans ces filières avec leur meilleur encadrement, l'existence de TP et un contrôle continu quasiment généralisé. Inversement, on déplore souvent des cours magistraux sans TD et un unique examen terminal en droit-économie.

Le CEREQ analyse les échecs en fonction du type de baccalauréat, dernier diplôme obtenu : bac général pour 45 %, bac technologique ou professionnel pour 55 %. Catherine Beduwe⁽³⁾ affirme : « Ainsi, bien qu'ils aient plus de chances que les titulaires d'un BTn de réussir leur DEUG et de poursuivre leurs études en deuxième cycle, les "bac généraux" sont globalement tellement plus nombreux à entrer à l'Université qu'on les retrouve partout, y compris parmi les jeunes en échec. » Certains éléments d'analyse plus précis ne figurent pas :

séries de baccalauréats, âge et sexe, salarié ou non, etc. Or les filles réussissent mieux que les garçons, y compris au niveau des études universitaires, et « être à l'heure » à l'entrée à l'université est fortement corrélé à la réussite en un an à la licence (actuel L3). L'enquête de la DEP sur les licences⁽⁴⁾ prend en compte certains de ces paramètres pour l'année de licence. Pour le CEREQ, 26 % des jeunes sortis sans le DEUG auraient fait ce choix par défaut, leur candidature n'ayant pas été retenue en STS ou en IUT, et cette orientation par défaut ne représenterait que 10 % des jeunes qui sortent avec le DEUG ou une licence.

▼
Les filles réussissent mieux que les garçons, y compris au niveau des études universitaires, et « être à l'heure » à l'entrée à l'université est fortement corrélé à la réussite en licence
 ▲

GÉNÉRATION 2001 : L'ACCÈS À L'EMPLOI DES SORTANTS DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR					
Diplôme	Accès rapide et durable à l'emploi - en %	Chômage en %	CDI en %	1 ^{er} emploi en CDI en %	Salaire mensuel net médian en €
Sans bac + 1 ni bac + 2	64	19	66	32	1 190
Avec bac + 2	81	7	66	32	1 300
Avec second cycle ⁽⁵⁾	74	9	76	51	1 490
Avec troisième cycle	79	10	85	57	1 950

Quel que soit le type d'études, le motif premier d'arrêt des études est la lassitude (45 %). Vient ensuite le fait d'avoir trouvé un emploi (33 %) ou les raisons financières (27 %), ce dernier motif étant avancé par près de 40 % des jeunes de SHS. S'agit-il dans le cas de ces jeunes d'un véritable échec ou d'un abandon motivé par la paupérisation de plus en plus importante des étudiants ? À l'appui de cette dernière hypothèse, l'étude de Catherine Beduwe sur l'Aquitaine indique une proportion de 60 % de parents ouvriers ou employés.

Échec universitaire et accès à l'emploi

Le taux de chômage des non-diplômés au bout de trois ans (19 % en mars 2004) s'est nettement accru depuis mars 2002 (13 %), alors qu'il est stable pour les diplômés. La situation est particulièrement critique pour les bacheliers technologiques ou professionnels : s'ils sortent sans le DEUG, 22 % sont chômeurs, 17 % s'ils ont échoué en IUT ou STS, et 16 % (tertiaire) et 7 % (industriel) s'ils n'ont pas fait d'études. L'échec en

DEUG sciences semble plus pénalisant par rapport à l'emploi (24 % de chômeurs) qu'en lettres, langues ou SHS. Pour les sortants sans diplôme, la part de l'accès à un emploi à durée limitée est plus importante que pour les diplômés.

Trouver un emploi de cadre ou de profession intermédiaire est moins fréquent pour les non

diplômés (48 %) que pour les diplômés, notamment les titulaires d'un BTS industriel (69 %). Il faut d'ailleurs noter une différence importante dans le niveau de l'emploi occupé selon le champ disciplinaire. C'est aussi pour ces sortants que les contrats aidés et le travail à temps partiel sont les plus répandus.

Le salaire médian⁽⁵⁾ en euros des « décrocheurs » (1 150) est légèrement inférieur à celui des jeunes en vie active après leur bac pro industriel (1 200) et des BTS tant tertiaires qu'industriels. Les jeunes « décrocheurs » constituent globalement une population fragile vis-à-vis du chômage et de la précarité. Un enjeu est donc d'offrir à tous les étudiants des parcours et des conditions d'études leur permettant d'accéder au diplôme, qui joue un rôle protecteur dans l'accès à un emploi, et aussi de développer la VAE. ●

(1) *Génération 2001. S'insérer lorsque la conjoncture se dégrade.* Nathalie Marchal, Mickaële Molinari-Perrier, Jean-Claude Sigot, *Bref* n° 214, décembre 2004.

(2) En comptant tous les étudiants ayant obtenu leur DEUG en 2001 (vu les taux de réussite selon durée de 2 à 5 ans), le taux de réussite nationale est de 76,3 %.

(3) *L'échec à l'université. La situation professionnelle des jeunes sortis de l'université sans avoir obtenu le DEUG.* Catherine Beduwe, *Note du LIRHE* n° 431, février 2006.

(4) *La réussite en licence : des disparités importantes.* Pauline Girardot, Danielle Prouteau, Claire Teissier et Magda Tomasinini, note DEP 05-08.

(5) Le salaire médian est le salaire tel que 50 % d'une population perçoit moins et 50 % perçoit plus.

(6) Dans l'enquête du CEREQ antérieure au LMD, « second et troisième cycles » désignent L - M1 et M2 - D.

Ce que nous avons en commun → par Henri-Édouard Audier (SNCS) et François Bouillon (SNESUP)

A l'occasion du congrès de la FSU, le SNESUP et le SNCS mettront en partage ce qu'ils ont construit ensemble depuis trois ans.

Ce qu'ont en commun le SNESUP et le SNCS n'est pas seulement l'appartenance à une même fédération. Depuis le mouvement de la communauté scientifique contre la transformation de 550 emplois en CDD et les états généraux de Grenoble, les liens qui unissent nos deux syndicats se sont renforcés. L'expression la plus évidente et forte en est notre revue commune : *La Vie de la recherche scientifique (VRS)*. Depuis le numéro inaugural, « *Recherche et université* » (mai 2005), nous en sommes à six numéros trimestriels publiés ensemble. La solidité de ce contrat passé entre nous supposait que nous progressions vers une plus grande communauté de nos positions respectives quant à la recherche et l'enseignement supérieur. Un congrès de la FSU c'est une bonne occasion de faire mieux partager aux autres syndicats et personnels de la fédération nos analyses quant au devenir de ces deux pommons de l'activité de notre pays. C'est aussi un haut moment pour faire le point entre nous du chemin que nous avons parcouru ensemble et de celui qui reste à parcourir. Que nous montre le *flash-back* sur la période de trois ans, du congrès de Perpignan à la préparation du congrès de Marseille ? D'abord notre capacité commune à assumer au sein de l'intersyndicale de l'enseignement supérieur et de la recherche un rôle déterminant dans l'impulsion des mobilisations, des

actions, des prises de position unitaires. Dans le champ de la recherche notamment, l'unité la plus large a le plus souvent prévalu et nous y avons travaillé. C'est une boussole qui continuera à guider nos pas en 2007. Mais, dans le même mouvement que nous avons combattu dans l'unité le funeste pacte gouvernemental, nous avons construit un vrai socle commun de propositions alternatives. Cet ensemble de propositions s'articule en sept idées-force que nous détaillerons dans un nouveau memorandum rendu public dans les prochaines semaines.

Sept idées-force

La première c'est qu'il faut dynamiser et mettre en interaction trois « instances » pour décider des choix scientifiques : les parlements français et européen ; la communauté scientifique à travers un CSRT refondé et un conseil européen de la recherche (ERC) composé de scientifiques représentatifs ; la communauté des citoyens s'exprimant à travers des débats, des confrontations avec les chercheurs, des conférences nationales thématiques.

La deuxième c'est l'évidence que pour

construire une « société solidaire de la connaissance », il faut que la France se donne les moyens humains, structurels et matériels pour atteindre les deux objectifs qui en sont le cœur de cible : 50 % d'une classe d'âge obtenant au minimum la licence et 3% du PIB consacrés à la recherche. Soit une progression pluriannuelle de 10 % du budget de l'enseignement supérieur et de la recherche ;

un plan pluriannuel de recrutement et de formation de l'emploi scientifique et de résorption de la précarité. 5 000 emplois statutaires par an est l'ordre de grandeur retenu par les syndicats et SLR. Afin d'ouvrir aussi un horizon d'espoir pour les doctorants qui devraient

avoir un statut de salarié, avec un salaire égal à 1,5 SMIC.

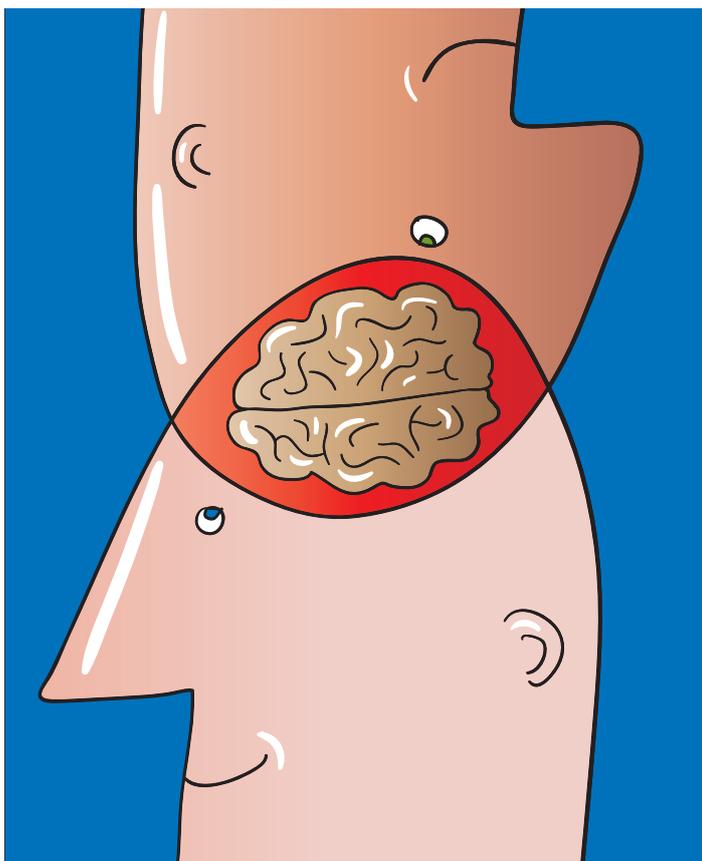
La troisième c'est la démocratisation de l'accès et de la réussite dans les formations supérieures grâce à une orientation et un suivi des étudiants améliorés dès le lycée et à un plan social étudiant de grande ampleur mettant en place une allocation d'autonomie pour chaque étudiant.

La quatrième c'est la transformation des formations supérieures et de la relation pédagogique : définir des standards nationaux pour le LMD ; inventer ou étendre des dispositifs pédagogiques innovants dès le premier cycle universitaire rendant possible l'engagement pédagogique et éthique des enseignants du supérieur dans la lutte contre l'échec universitaire. De même, ouvrir l'objectif de l'intégration raisonnée et concertée des écoles, cursus spécialisés et CPGE/grandes écoles dans les universités en respectant leurs spécificités. Dans un premier temps, il faut favoriser le développement dans le cursus licence de parcours en trois ans préparant aux concours des écoles et des grandes écoles.

La cinquième c'est de donner plus de liberté aux entités constitutives du service public : organismes, établissements d'enseignement supérieur, laboratoires. Il faut partir de ce qui marche pour en corriger les défauts. Les universités, déjà très autonomes, en particulier pour le recrutement de leurs personnels, n'ont pas la dotation budgétaire leur per-

Dans le même mouvement que nous avons combattu dans l'unité le funeste pacte gouvernemental, nous avons construit un vrai socle commun de propositions alternatives

Entre l'enseignement supérieur et la recherche, un lien indissoluble



© istockphoto/Mirosław Pieprzyk



© istockphoto/Laurence Gough

▶ mettant de donner toute sa plénitude à leur autonomie. Les grands organismes comme le CNRS ont eux aussi de moins en moins les moyens pour développer leur politique scientifique. Les laboratoires, cœur de l'activité de recherche, devraient voir leurs crédits de base doubler.

La sixième c'est de territorialiser autrement l'enseignement supérieur et la recherche. Par la mise en réseau qu'ils impulsent, les PRES ont cette vocation à condition qu'ils soient des structures pluridisciplinaires de coordination entre établissements, avec une direction élue. C'est à leur niveau que devrait s'effectuer la synthèse entre la politique nationale des organismes et l'ancrage plus territorial des universités.

La septième c'est de mettre en œuvre une évaluation comparative renforcée. Là encore, le laboratoire doit être au centre. L'évaluation de tous les laboratoires, universitaires ou autres, par une instance nationale rend nécessaire l'évolution des structures existantes. Il faut accroître le nombre de sections d'évaluation et donner plus d'importance aux conseils scientifiques et de départements des organismes qui assurent la cohésion de l'ensemble. Le SNCS et le SNESUP pensent que le pacte gouvernemental pour la recherche dont le pivot est une ANR surdimensionnée, subventionnant des projets et générant des CDD, asphyxie la recherche publique et notamment fondamentale. Que, de ce point de vue, il fait marcher l'innovation industrielle à cloche-pied. Que l'objectif des 3 % du PIB ne pourra être atteint que si les entreprises investissent beaucoup plus qu'aujourd'hui en R&D. Que l'interaction entre ces deux grands secteurs, publics et privés, est un impératif. Qu'il faut en ce sens donner de nouvelles orientations aux pôles de compétitivité et à l'Agence d'innovation industrielle (AII).

Pour ce faire, il faut peser pour que dans les mois qui viennent des engagements et des mesures voient le jour afin de faire enfin de l'enseignement supérieur et de la recherche une priorité nationale. Une autre loi remplaçant le pacte est indispensable. ●

CONVERGENCE DE FORMATIONS

Le SNES et le SNESUP débattent

Dénoncer la politique éducative actuelle, œuvrer pour la démocratisation de la scolarisation jusque dans le supérieur, pour une formation des enseignants de haut niveau, le SNES et le SNESUP le font ensemble. L'avenir des formations supérieures, leur rapprochement, ils en débattent.

A quelques semaines du congrès de la FSU, comment vos deux syndicats analysent-ils la situation ?

Frédérique Rolet : Elle nous paraît assez bloquée, les choix gouvernementaux étant fortement contestés à travers différents mouvements forts (banlieues, TCE...) mais le gouvernement persistant dans ses orientations.

La remise en cause des missions du second degré est très grave et notre responsabilité syndicale consiste à susciter une mobilisation à la hauteur.

Jean Fabbri : Nous partageons ce constat. J'y ajouterai la volonté gouvernementale d'affaiblir les services

publics avec pour objectif d'accentuer l'ouverture à la concurrence. Cette politique, concernant l'enseignement supérieur et la recherche, est parfaitement illustrée par la loi recherche et ses décrets d'application.

F. R. : On remarque, dans toutes les réformes éducatives, la volonté de renvoyer l'individu à ses responsabilités propres, c'est-à-dire de nier le poids d'un certain nombre de facteurs sociaux sur les discriminations et les inégalités scolaires. C'est, dans le discours récurrent du gouvernement, l'orientation qui serait à l'origine de tous les maux, d'où la nécessité de renforcer son adéquation au marché de l'emploi. C'est singulièrement

manquer d'ambition alors que le rapport du CEREQ sur la génération 98 montre que les jeunes qui s'insèrent durablement sont les plus diplômés.

J. F. : Ceci correspond à l'un des aspects trompe l'oeil du rapport Hetzel. Quand de nombreux jeunes doutent et s'inquiètent quant à la poursuite de leurs études après le bac, il

nous faut donner confiance et arracher avec eux les moyens pour les faire réussir à entrer dans l'enseignement supérieur.

F. R. : La linéarité de l'orientation est une représentation erronée. Il faut travailler les passerelles et les possibilités de prendre

en compte un projet évolutif.

▼
Combattre les discriminations sociales dans le second degré et dans le supérieur est un objectif du SNES. Une mise en cohérence des différentes voies doit y contribuer
▲

Trois domaines relèvent de préoccupations communes au Snesup et au Snes. Le premier, l'orientation et la réussite du lycée à l'université. Le deuxième, la formation de maîtres, tant dans le contenu que dans l'organisation. Et le troisième, c'est le dualisme de l'enseignement supérieur : classes préparatoires d'un côté, cycles universitaires de l'autre

F. R. : Il faut s'inquiéter du récent arrêté du haut conseil de l'éducation qui développe une conception de la formation en termes de structures mais qui est vide sur les conte-



© DR



Conjuguer nos différences dans la dynamique d'actions convergentes

nus. Il présente, en outre, un cadrage très réducteur avec, notamment, une année de professionnalisation essentiellement conçue comme l'acquisition de pratiques immédiatement transposables. C'est un projet de formation congruent avec la vision du métier que développe le ministre à travers prescriptions et injonctions aux enseignants.

J. F. : On l'a perçu notamment sur la question de la lecture.

F. R. : Et on le verra demain sur celles de la grammaire et du calcul mental. C'est une négation complète du travail de conceptualisation du métier d'enseignant.

J. F. : C'est une inquiétude commune de l'ensemble des syndicats de la FSU. Nous étions pourtant, les uns et les autres, attachés à faire évoluer la structure des IUFM. Leur intégration au sein des universités devrait être une chance pour améliorer le rapport entre formation disciplinaire et formation pédagogique.

Passons au troisième point : le dualisme d'un enseignement supérieur très sélectif.

Jean-Hervé Cohen : Ce qui me préoccupe dans le système éducatif, c'est le dualisme privé-public et non celui qui relève du secteur public. Je note qu'il y a moins de sélection en prépa que par le passé : il y a 20 ans, seuls les « premiers de la classe » arrivaient en prépa, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui. Il est donc paradoxal que le malaise entre l'université et les classes préparatoires soit aujourd'hui si intensément ressenti par certains. La diversité est une richesse pour les élèves et aussi pour les collègues, plus enseignants que chercheurs, qui choisissent les formations supérieures des lycées.

J. F. : Ce point de vue n'est guère pertinent pour décrire la situation actuelle. L'investissement éducatif dans le budget public pour l'entrée dans l'enseignement supérieur est extrêmement discriminant (entre les classes prépa et les premiers cycles universitaires, du simple au double). Ceci vient du sous-encadrement à l'université. Difficile, dans ces conditions, d'élever les qualifications et de

tendre vers un objectif de 50 % d'une classe d'âge diplômés du supérieur.

J.-H. C. : Je te rejoins tout à fait. Les taux d'encadrement dans les premiers cycles provoquent l'échec que l'on connaît. On ne dépense pas assez pour les universités. Ce rapprochement là, le SNES y est favorable. Mais le transfert des classes prépa à l'université provoquerait une augmentation des crédits par étudiant de 6 à 7 %. Ce n'est donc pas la bonne réponse.

F. R. : Un des objectifs de notre syndicat est de combattre les discriminations sociales dans le second degré et dans le supérieur, bref de démocratiser davantage. On a un réel problème de stagnation du taux d'accès d'une classe d'âge au bac, problème qui se répercute dans le supérieur. Une mise en cohérence des différentes voies doit contribuer à cet objectif.

J. F. : Notre position syndicale doit être bien comprise. Il n'est pas question de dire « fermons les BTS et les classes prépa et envoyons tout le monde à l'université ». Nous sommes attachés, les uns et les autres, à dépasser les questions corporatistes. Mais est-il normal que les diplômés, les ingénieurs, etc. soient valorisés seulement s'ils sont passés par les classes prépa ? Plus que jamais il est urgent que la dimension recherche imprègne toutes les sphères de la société. Or s'il y a un domaine où l'on articule fortement formation et recherche, c'est bien l'université.

F. R. : Qu'il faille se situer dans une perspective dynamique, nous en sommes d'accord. Il faut partir du patrimoine commun pour le faire évoluer, mais en tenant compte des spécificités des uns et des autres et des types de publics accueillis.

J. F. : On a tout intérêt à une convergence dynamique, en soulignant ce qui est essentiel dans l'enseignement supérieur, à savoir

la dimension recherche. Si on fait l'impasse sur celle-ci, on obère lourdement les potentialités de l'avenir.

F. R. : C'est une problématique que l'on partage. Le destin des formations s'y joue.

J.-H. C. : Si nous avons tenu à un texte national pour la reconnaissance des formations des lycées, avec des règles nationales, que nous avons discuté au ministère avec le SNESUP, c'est parce que nous ne voulions pas d'un vaste marché, où une formation de tel lycée serait plus reconnue qu'une autre. Sur la recherche, je note que la moitié des profs de CPGE est titulaire d'une thèse, et nombreux sont ceux qui continuent des travaux de recherche. Tout le monde aurait à gagner à ce qu'existent des contacts réguliers avec les professeurs des universités.

J. F. : Ce que j'ai dit, il y a un instant, a été visiblement mal compris. On a tout à gagner à une intégration raisonnée, qui n'est pas uniformisation. Le processus de rapprochement des formations peut s'accompagner d'un processus d'intégration des personnels : les enseignants de classes prépa, titulaires d'une thèse, pourraient devenir MCF.

J.-H. C. : Ça c'est une vision d'universitaire du métier. Les professeurs des lycées ont clairement choisi l'enseignement. Ils ne cherchent pas particulièrement à fuir les heures de cours pour se consacrer à la recherche. Par ailleurs, la recherche peut irriguer leur enseignement sans qu'ils soient des chercheurs professionnels.

J. F. : Je serais intéressé par une enquête des professeurs de classes préparatoires, titulaires d'une thèse, pour connaître ceux qui souhaiteraient devenir MCF. Vraisemblablement cela dépendrait des générations. Un agrégé de 40 ans, encore classe normale, titulaire d'une thèse depuis 10 ans, verrait plus d'intérêt à

On a tout à gagner à une intégration raisonnée, qui n'est pas uniformisation. Le rapprochement des formations peut s'accompagner d'un processus d'intégration des personnels

devenir MCF que son collègue de 60 ans.

J.-H. C. : Je m'occupe des mutations et je peux te dire que les lettres de motivation ne confirment pas ce que tu dis. Certains collègues n'apprécient pas la gestion locale des recrutements et des promotions, où la recherche est plus prise en compte que l'enseignement.

J. F. : C'est pour cela que nous débattons d'une convergence qu'il faut accompagner d'un mouvement d'intégration. Nos deux syndicats doivent surmonter leurs divergences d'appréciation. ●

Propos recueillis par Carmen Alava

Recherches et formation des enseignants

L'intégration prochaine des IUFM dans l'Université repose la question de la place des enseignants-chercheurs dans une formation professionnelle.

→ par Sylvie Cèbe et Greta Pelgrims, enseignantes-chercheuses en sciences de l'éducation

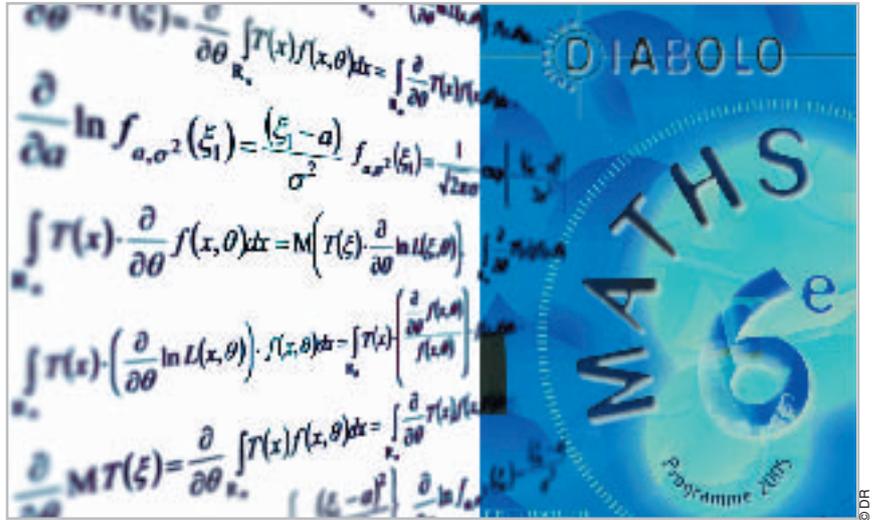
Certains considèrent que les seules personnes habilitées à former à un métier sont celles qui l'exercent ou l'ont exercé (les enseignants en services partagés, les conseillers pédagogiques, les maîtres de stage...). Ceux-là voient dans l'intégration prochaine une avancée certaine : l'université serait uniquement garante des savoirs académiques et laisserait aux gens du « terrain » le soin de s'occuper du développement des compétences professionnelles. D'autres, au contraire, considèrent que le développement, intellectuel ou professionnel, ne repose jamais sur une simple juxtaposition des connaissances et jugent essentiel d'aider les jeunes enseignants à faire le lien entre les différents apports. Ils redoutent que l'augmentation de la durée des stages et la multiplication d'enseignements universitaires sans rapport avec la pratique professionnelle accentuent le clivage entre « théorie » et « pratique » et compromettent les efforts engagés.

Une demande sociale

Pour éviter cet écueil, les enseignants-chercheurs qui choisissent de contribuer à cette formation professionnelle doivent parfois modifier leur manière de concevoir leur enseignement dans la mesure où celui-ci ne vise plus les mêmes objectifs que ceux de la formation universitaire classique. En formation des enseignants, en effet, c'est la demande sociale au sens large (prescriptions de l'employeur, programmes scolaires, attentes sociétales, caractéristiques des élèves...) qui détermine la nature des enseignements à délivrer. C'est d'ailleurs le futur employeur qui atteste de leur pertinence. Certains enseignants-chercheurs sont contraints de mettre de côté le résultat de leur travail quand celui-ci ne correspond pas aux contenus fixés par les plans de formation et les référentiels de compétences professionnelles ; ou bien à infléchir leur activité de recherche pour la faire porter sur l'enseignement, les apprentissages des élèves ou le développement professionnel puisque c'est cette activité de recherche qui fonde leur légitimité.

Développer la recherche sur l'enseignement

L'expérience a montré que la stricte application des connaissances scientifiques à l'activité professionnelle enseignante est parfaite-



ment illusoire : un long travail de transposition et de recomposition est nécessaire pour que celles-ci soient utilisables par les maîtres en fonction de leurs préoccupations, de leurs contraintes et de leurs valeurs.

Il requiert une double compétence académique et professionnelle et la prise en compte, dès les premières modélisations :

- des contextes scolaires ;
- des connaissances à enseigner ;
- et des utilisateurs (enseignants débutants ou experts, élèves). Aussi le renforcement de la dimension universitaire de la formation doit-il, selon nous, aller de pair avec un accroissement des programmes de recherche consacrés à l'enseignement si l'on ne veut pas que des résultats fragmentaires et insuffisamment avérés soient présentés en formation sans avoir été, au préalable, testés et évalués en contexte scolaire. Or, dans le champ des sciences de l'éducation, on compte peu de travaux qui prennent le temps de mesurer la faisabilité des changements proposés dans les conditions réelles d'exercice du métier et de comparer les effets des dispositifs novateurs avec d'autres plus anciens que les professeurs maîtrisent bien. Pour ne prendre qu'un exemple, les récents débats sur l'enseignement de la lecture ont cruellement mis en lumière cette carence dans l'évaluation de l'impact des méthodes pédagogiques : la synthèse présentée au collège de France ne faisait état que de deux études en vingt ans dans les pays francophones. Une misère !

Évaluer autrement les enseignants chercheurs

On peut faire l'hypothèse que les critères présidant au jugement des dossiers scientifiques des enseignants-chercheurs ne sont pas étrangers à ce manque : pour être scientifiquement valide, l'évaluation des dispositifs d'enseignement suppose un suivi longitudinal impliquant un nombre important d'élèves et d'enseignants, du temps et des moyens conséquents pour le recueil et l'analyse des données. Tout cela ne fait pas bon ménage avec les critères quantitatifs du CNU qui ne favorisent pas les études au long cours. Il va de même pour la diffusion des résultats auprès des principaux intéressés c'est-à-dire les professionnels.

Pour que ces données soient accessibles, les enseignants-chercheurs doivent faire le choix, politique, de publier dans des revues grand public ou de rédiger des manuels. Mais là encore, ce choix ne paye pas : il est plus « rentable » de publier dans une revue

scientifique internationale que dans n'importe quelle revue professionnelle (au risque que les connaissances produites n'atteignent jamais ceux auxquels elles étaient initialement destinées). On voit donc mal comment répondre à la question que Prost posait déjà en 2001 : « *que devons-nous faire à présent pour que nos résultats et nos propositions entrent dans les classes ordinaires et profitent aux enseignants et aux élèves ?* ». Faisons l'hypothèse optimiste que l'intégration des IUFM dans l'Université sera l'occasion de rediscuter la pertinence des critères d'évaluation pour des enseignants-chercheurs en éducation. ●

Le renforcement de la dimension universitaire de la formation doit aller de pair avec un accroissement des programmes de recherche consacrés à l'enseignement.

L'université et la formation tout au long de la vie

→ par Jean-Marie Canu, représentant de la FSU au CNFPTLV

Face à l'offensive libérale, qui cherche à relativiser le rôle du diplôme et à le soumettre à la logique de marché, il faut réaffirmer notre attachement à la fonction de l'Université au service de l'élévation des qualifications et du développement personnel.

Si l'enseignement supérieur est l'objet d'attaques récurrentes de la part des tenants de l'ultra libéralisme, il est un terrain sur lequel ceux-ci avancent leurs pions dans une relative indifférence : celui de la formation (professionnelle) tout au long de la vie [F(P)TLV]. Ainsi, cette belle idée risque d'être totalement instrumentalisée.

La formation continue : une mission de l'Université

Pour commencer, il importe de rappeler quelques principes auxquels le SNESUP est attaché :

- tout individu a droit à faire reconnaître les acquis de son expérience ;
 - la formation continue constitue, avec la recherche et la diffusion des savoirs, la troisième mission de l'Université ;
 - la nécessaire élévation des qualifications passe par la formation continue et le retour des adultes à l'université ;
 - le retour en formation doit être sanctionné par un diplôme ;
 - les formations suivies peuvent avoir un caractère professionnel, mais ce n'est nullement une obligation. C'est pourquoi le SNESUP préfère l'ancienne formule de la loi du 16 juillet 1971 : « la formation professionnelle continue dans le cadre de l'éducation permanente ».
- Une analyse rapide des grandes lignes de l'offensive libérale sur ce champ permettra de préciser nos positions.
- Force est de constater que dans les domaines

de la formation initiale ainsi que de la FTLV, le centre de gravité se déplace de l'État vers le monde de l'entreprise. Ce glissement résulte d'un rapport de forces dégradé au détriment des défenseurs d'une formation débouchant sur des qualifications de haut niveau. Au nom d'un renouvellement accéléré des techniques, le monde patronal exige des salariés une « flexibilité » qui n'est rien d'autre qu'une précarité déguisée. Outre la destruction souhaitée de ce qui reste encore du Code du travail, il s'agit de remettre en cause ce qui garantissait au salarié un minimum de sécurité professionnelle. L'offensive se déroule sur un double front.

▼
L'évolution
des systèmes de production
imposera aux actifs
des retours
réguliers
en formation
▲

de la formation initiale ainsi que de la FTLV, le centre de gravité se déplace de l'État vers le monde de l'entreprise. Ce glissement résulte d'un rapport de forces dégradé au détriment des défenseurs d'une formation débouchant sur des qualifications de haut niveau. Au nom d'un renouvellement accéléré des techniques, le monde patronal exige des salariés une « flexibilité » qui n'est rien d'autre qu'une précarité déguisée. Outre la destruction souhaitée de ce qui reste encore du Code du travail, il s'agit de remettre en cause ce qui garantissait au salarié un minimum de sécurité professionnelle. L'offensive se déroule sur un double front.

Une logique de professionnalisation des formations

D'une part, le diplôme est de plus en plus décroché des conventions collectives. Il tend à être réduit à

une fonction de signal pour l'employeur. D'autre part, il est menacé par la problématique de la « gestion par les compétences » lancée par le MEDEF, lors de son colloque de Deauville en 1998 et la mise en place, par le patronat, des CQP (Certificats de qualification professionnelle).

Cette offensive se redouble d'une volonté de professionnaliser systématiquement les formations. Dominique de Calan, représentant l'UIMM, affirme que pour rendre crédible l'accompagnement de la flexibilité, il faut « préférer la professionnalisation au diplôme, ce qui ne veut pas dire qu'on écarte le diplôme si celui-ci correspond à un emploi demandé par le marché »⁽¹⁾.



Il est évidemment facile de faire le lien avec ce qui tend à se mettre en place sous la direction de l'actuel gouvernement. La perspective souhaitée de constitution à court terme d'une quinzaine de PRES (sous forme d'EPCS), le rapprochement systématiquement prôné avec le monde de l'industrie et la création de pôles thématiques d'excellence (RTRA) s'inscrit clairement dans cette logique de professionnalisation à courte vue des formations.

Cette conception de la finalité de l'enseignement supérieur, aux antipodes de celle du SNESUP, conduit à instrumentaliser des outils qui, utilisés dans une logique de service public, pourraient constituer de puissants outils au service de l'élévation des qualifications et du développement personnel.

Nous sommes en effet convaincus :

- que la VAE ouvre un droit légitime aux individus qui ont prématurément quitté le système scolaire de faire reconnaître leurs compétences et de retrouver ainsi une estime de soi qui leur fait souvent défaut ;
- que cette procédure constitue en effet une puissante motivation à la reprise d'études pour les candidats ayant obtenu leur diplôme ;
- que l'évolution des systèmes de production imposera aux actifs des retours réguliers en formation ;
- mais aussi que le souhait légitime des personnes de parfaire leurs connaissances confèrera de plus en plus à l'Université la responsabilité d'accueillir ces publics d'adultes. On comprend donc à quel point il est inacceptable que la carrière d'un enseignant-chercheur se mesure encore exclusivement au nombre de publications. ●

(1) Colloque Rennes Métropole « La formation tout au long de la vie », 6-7 mars 2006.



Faire reconnaître ses compétences, c'est retrouver l'estime de soi

Le dernier qui sort est prié d'éteindre la lumière

La politique ministérielle de pilotage de la recherche soumet les écoles doctorales à une double remise en cause. Pour accroître le nombre et la qualité des thèses, il faut y résister !

→ par Philippe Enclos

D'une part, aux fins de mise en cohérence avec la loi du 18 avril, l'arrêté du 7 août dernier (JO du 24) modifie profondément le système en vigueur depuis avril 2002, en ouvrant les écoles doctorales (ED) et la faculté de délivrer le grade de docteur aux établissements privés⁽¹⁾. D'autre part, la MSTP poursuit depuis plus d'un an une entreprise de traque et de suppression des ED multidisciplinaires et/ou instituées dans des universités dites petites, jeunes ou périphériques.

UN PROJET MINISTÉRIEL DÉLÉTÈRE

Cette orientation est une pièce majeure du projet ministériel global de concentration des universités en quelques super-établissements « d'excellence », également traduit dans les RTRA, PRES-EPCS et autres instruments créés par cette loi. La « masse critique » est dorénavant le critère ministériel de la qualité scientifique...

La première victime fut, l'an dernier, l'ED pluridisciplinaire de l'Université du Littoral Côte d'Opale. Il s'agissait sans doute aussi de tester les réactions de la communauté universitaire ; le SNESUP a pris immédiatement la mesure des enjeux : après un séminaire régional organisé en mars par les sections de l'académie de Lille, cette question a été portée à l'ordre du jour de notre congrès d'étude organisé symboliquement à Dunkerque les 18 et 19 mai. (Cf. *Le SNESUP* n° 546, juin 2006). Aujourd'hui, c'est l'hécatombe ! Les refus d'habilitation d'ED (notifiés ou attendus) se multiplient : Brest, Chambéry, La Rochelle, Le Mans, Pau, Perpignan, Valenciennes, Artois dans deux ans, etc. Nul doute que le mouvement va s'étendre au fur et à mesure des vagues de contractualisation ; sachant que, désormais, l'évaluation des ED est confiée à l'AERES, il y a encore plus à craindre.

UN SYSTÈME DE CONCURRENCE

Les motivations de ces décisions se prévalent de faiblesses parfois admises par les collègues (pluridisciplinarité de façade, faible nombre de thèses, formations insuffisantes, défaillances administratives, ratio peu élevé de HDR, manque

de visibilité scientifique...). Mais de telles motivations peuvent avoir pour effet, sinon pour objet, de décourager les collègues, de bloquer la réflexion sur les causes des difficultés, les moyens de rétablissement d'outils locaux efficaces pour l'indispensable accroissement du nombre et de la qualité des thèses ; focalisant l'attention sur des « cas particuliers », elles tendent à détourner l'analyse du processus d'ensemble.

La disparition d'une ED, c'est le rattachement des labos à celle d'une autre université, sous la pression ministérielle : dans le Nord Pas de Calais, on passe de 9 à 6 ED, toutes implantées dans les trois universités de Lille ; et, comme par hasard, la DGES a tenté, en vain à ce jour, d'inciter à la constitution d'un PRES exclusivement lillois. La disparition d'une ED, c'est le transfert des inscriptions en thèse d'étudiants locaux dans d'autres universités, l'organisation des formations doctorales (obligatoires) dans un autre établissement, la perte de l'habilitation de l'université à délivrer seule le doctorat, la perte de la maîtrise locale de répartition des allocations et de la conception du programme de formation. C'est, à terme, la réduction, voire la disparition d'activités scientifiques locales, la remise en cause de l'articulation formation/recherche, la restructuration des masters au profit des établissements supports des ED, l'instauration d'une solution de continuité entre les niveaux M et D, puis L et M. C'est le danger d'un système à deux vitesses constitué de collègues universitaires et de pôles d'excellence scientifique, ceux-ci en situation de concurrence exacerbée.

RÉSISTER

Dans certaines universités actuellement concernées, cependant, la résistance se développe sous des formes diverses, comme à Brest, Chambéry, Le Mans, Pau, Perpignan. Dans les Conseils scientifiques et pédagogiques d'ED, les



© DR

Une entreprise de démolition méthodique d'écoles doctorales

▼
La « masse critique » est dorénavant le critère ministériel de la qualité scientifique...
▲

Conseils scientifiques d'universités, les laboratoires, les sections syndicales, les collègues prennent conscience que, fasciné par le modèle qu'il croit trouver aux États-Unis et obnubilé par le classement de Shanghai, le gouvernement projette simplement de jeter à bas le modèle français de formation des travailleurs intellectuels, afin de mieux la

soumettre aux impératifs de l'économie de marché. En s'en prenant aux ED, le ministère provoque l'expression croissante de notre attachement à des universités de taille humaine, éventuellement pluridisciplinaires, réparties sur l'ensemble du territoire et dotées des moyens permettant à chacune d'assurer pleinement l'intégralité de sa mission d'enseignement supérieur et de recherche, au sein d'un réseau de coopérations.

Le SNESUP lance une enquête auprès de ses sections pour rassembler les informations, faire connaître les actions. Il appelle les collègues des universités frappées à multiplier les initiatives, à se regrouper pour renforcer la riposte. Dans tous les établissements il s'agit de déjouer le piège de la concurrence. ●

(1) Voir *Le SNESUP* n° 547, page 16.

Statuts des PRES : analyse comparée

L'article L-344-1 du Code de la recherche n'impose pas que les PRES soient dotés d'une personnalité morale. S'ils le sont, l'article mentionne « notamment » le GIP, l'EPCS et la FCS. La FCS semble réservée aux RTRA, existent aussi le GIS et l'association déclarée. L'alternative réside souvent entre GIP et EPCS (cf. tableau). Notons que le cas où un établissement souhaite sortir d'un EPCS n'est pas prévu. Ce qui hypothèque le recouvrement par l'établissement de ses prérogatives initiales, sans parler des moyens transférés. Pas de divorce en vue donc même en cas de mariage forcé ! ●

PETIT LEXIQUE

- CPU : Conférence des présidents d'universités
- EPCS : Établissement public de coopération scientifique
- FCS : Fondation de coopération scientifique
- GIP : Groupement d'intérêt public.
- GIS : Groupement d'intérêt scientifique.
- INSA : Institut national des sciences appliquées
- PRES : Pôle de recherche et d'enseignement supérieur
- RTRA : Réseau thématique de recherche avancé

	GIP	EPCS
Texte initial	« Loi recherche » du 15/07/1982.	« Loi recherche » du 18 avril 2006.
Personnalité	Personne morale de droit public.	Établissement public à caractère administratif.
Membres	Personnes morales dont une de droit public.	Organismes fondateurs ou associés.
Créé par	Arrêté du ministre.	Décret (contrôle du Premier ministre).
Durée	Déterminée par la convention constitutive.	Illimitée.
Missions	Définies par la convention constitutive. Peut gérer des moyens, employer du personnel, avoir une activité administrative, commerciale ou industrielle.	Au moins : • gestion équipements partagés ; • coordination écoles doctorales ; • valorisation de la recherche en commun ; • promotion internationale. Les membres perdent ces compétences.
Personnels	Personnels mis à disposition ou détachés exceptionnellement CDD de droit privé.	Recrutement de CDD ou CDI de droit public. Transfert de personnels des membres. Sous-traitance à des « entités de droit privé ».
Gouvernance	Déterminée par la convention constitutive.	CA (personnels + étudiants entre 0 et 1/3). Président du CA = directeur de l'EPCS (concentration du pouvoir).

Un PRES côté cuisine → par Bernard Roux

Le monde voulu par le Pacte Recherche est un univers complexe et mouvant de sigles et de structures. De ce mécano en construction, derrière les grandes intentions affichées et les unanimités de façade, que se passe-t-il vraiment ? En voici un témoignage de Lyon.

Notre ville s'ornait jadis d'un PUL (Pôle universitaire lyonnais) qui vivait sa vie de GIP tranquillement, rue du repos. Mais les « têtes » de l'ENS Sciences, de Lyon I et de Lyon II avaient d'autres ambitions : une structure très recherche déterminant la politique scientifique lyonnaise. D'où un premier projet d'institut universitaire Lyonnais regroupant « bonnes » équipes, masters recherche et doctorats. Ses prérogatives étaient telles que les auteurs du projet s'interrogeaient eux-mêmes sur le rôle qui resterait aux conseils des établissements partenaires ! Ce projet « extrême » avorta. Plus sûrement pour des rivalités de personnes que par une prise de conscience de la vraie nature du projet. Le « pacte » recherche a relancé l'offen-

sive. Et début 2006, la situation des réfractaires est fragile : Lyon III cherche une respectabilité, l'École centrale attend un directeur, l'INSA est isolé. Le projet a changé un peu de contenu, mais surtout de nom. Municipalité et Région tiennent au symbole de « l'université de Lyon » et annoncent son inauguration pour le 7 juin 2006 ! Septembre : le PRES n'est pas né. La pression est désormais extrême. Ville et Région dépensent 100 000 € pour qu'une officine (proche du PS) coache présidents et directeurs. Le ministère lui est des plus clairs : le PRES

doit être un EPCS et Monteil en personne vient à Lyon pratiquer le chantage aux moyens. Un projet de convention est soumis aux conseils : l'ECL cède, mais l'INSA rejette le diktat. Notre position « Oui au PRES, non à l'EPCS » marque là un premier point. Dans ce débat où l'intimidation règne, quatre éléments commencent à apparaître aux collègues :

Le projet d'EPCS :
une contre-révolution que
le ministère espère
faire valider établissement
par établissement.

1. L'illusion des moyens : sur les 50 emplois et 15 M € demandés, le ministère donnerait au plus quatre emplois et 2 M €.
2. L'autocratie : les projets de statuts prévoyaient début novembre trois ensei-

En finir avec une logique qui contraint les uns à devenir les prédateurs des autres...



© istockphoto/Lars Christensen

gnants-chercheurs élus pour au moins 34 administrateurs (certains disent 50).
 3. Le problème régional : les 30 km séparant Saint-Étienne de Lyon sont infranchissables pour les promoteurs du projet.
 4. La privatisation rampante : le sceau de l'Université de Lyon sanctifierait à égalité des établissements publics de renom, des écoles privées comme CPE et des écoles confessionnelles comme l'Université Catholique. Avec entre autres : une carte

étudiant-personnel commune, la délivrance de diplômes (« *masters vitrines* » (sic) et doctorat par l'intermédiaire des écoles doctorales), la mutualisation de la valorisation industrielle, etc.
 Le projet d'EPCS doit donc être vu sous sa vraie nature : celui d'une contre-révolution que le ministère espère faire valider établissement par établissement. Un mariage forcé bien loin de l'esprit d'une vraie coopération ! ●

CE QU'ILS EN DISENT

CPU : ni précipitation, ni modèle unique

« Le temps incompressible de la concertation est une condition de la réussite, et toute précipitation, quelles qu'en soient les raisons, serait contre-productive. »

« Les différents schémas doivent être possibles, tout autant que l'utilisation des différentes formes juridiques support prévues par la loi (...). Possibles, c'est-à-dire : susceptibles d'être reconnus et validés par le ministère de tutelle. »
 « Les PRES «*écrins*», destinés à recueillir et à faire fructifier les «*joyaux*» d'établissements partenaires : (...) au mieux, structure supplémentaire d'une faible utilité, et, au pire, démembrement de fait des établissements fondateurs. »

« Les PRES «*pré fusionnels*» : le passage par la case «*PRES*» n'est en rien obligatoire. » (23/11/06)

UniverSud : les avatars d'un PRES

Entamée en 2004-2005, l'aventure regroupant au sud francilien l'ENS Cachan, les universités d'Évry-Val d'Essonne, Paris Sud II, Paris XII Val-de-Marne et UVSQ⁽¹⁾ avait pourtant bien commencé... → par Gérard Lauton



Une association « UniverSud-Paris » préfigurait un futur PRES avec un accent sur cinq thèmes : biomédical, nanosciences, physico-chimie des matériaux, environnement et développement durable. Côté Évry, on évoquait des « rapprochements s'appuyant déjà sur l'existence d'une Ecole Doctorale commune⁽²⁾ avec l'UVSQ, ou de Masters Recherche co-habilités avec Paris XII ». Côté Paris XII, on soulignait de « nombreuses coopérations déjà engagées autour de médecine, chimie, sciences de gestion et STIC ».

sièges étaient très dissemblables. Mais aussi : « *devait-il entériner dans son organisation initiale les inégalités de départ (personnels, dotation) ou devait-il entraîner chacun vers le haut ? Être conçu essentiellement autour de la recherche ou non ? Laisser une large place aux sciences humaines et sociales ou non ? Être dirigé et animé à partir de*

Des PRES de coopération sont une véritable alternative à la hiérarchisation des établissements



© istockphoto/Ian Wilson

COUP DE THÉÂTRE !

Le projet de PRES a été déposé séparément par Paris XI, UVSQ et ENS Cachan. Que s'est-il passé ? Côté Paris XII et Evry, un désaccord sur « les modalités de gouvernance du PRES et la représentation au sein du CA » où les nombres de

Paris 11 ou conçu comme un outil de coopération en réseau associant universités et territoires différents ? ».

Ces mêmes questions ont conduit les élus SNESUP de l'UVSQ à rejeter en CS le dépôt séparé et les attendus inacceptables de ce PRES ayant – comme l'exige la DGES – un statut d'EPCS avec renoncement des prérogatives des établissements ; ils ont voté contre au CA.

De même, des membres du CA de Paris XI ont déploré un scénario plus compétitif que coopératif : 13 abstentions. Déjà en juin, le SNESUP Paris XII s'était étonné des échos d'un PRES préfigurant une fusion en une seule université « Paris-Sud », et avait épilogué sur le « monstre » de 80 000 étudiants⁽³⁾ : « Au lieu de se lancer dans un tel «*monopoly*», la question n'est-elle pas celle des besoins de formation et des synergies en

CE QU'ILS EN DISENT

INSA (20/10/2006)

« L'INSA de Lyon n'entend pas adhérer dans la précipitation et sous la pression, à une structure d'EPCS. » (Unanimité)

sur www.snesup.fr

- dossier PRES ndoc=2322
- position CPU ndoc=2761
- note Enclos ndoc=2760

matière de recherche ? L'enracinement de chaque université dans son bassin de population et d'activités serait-il mieux – moins bien – traité par une université géante multipolaire ? Un tel point ne peut être traité à l'insu des parties prenantes. »

Deux questions au directeur du PRES en découlaient :

- Est-il envisagé de « lisser » taux d'encadrement et ressources avec Paris XI ?
- Ces échos sont-ils liés à des directives de « regroupement » de la DES ?

Réponses : « pas de lissage automatique ; aucune directive de la DES »...

FIN ET SUITE... ET MAINTENANT ?

Une coordination est en cours à l'initiative du SNESUP Île-de-France sur les PRES : concertation avec les syndicats, refus des statuts d'EPCS ou de Fondation, objectifs, composition des instances, modes de désignation, clauses de fonctionnement, prérogatives du PRES et de ses membres. Pour rétablir contre la DGES des PRES à vocation coopérative. ●

- (1) Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines.
- (2) « Des génomes aux organismes ».
- (3) Pour être visibles depuis Shanghai...

CE QU'ILS EN DISENT

Lyon III (27/11/2006)

L'université Lyon-III menace de se retirer du projet de PRES si les négociations sur ses statuts ne reprennent pas. « *Le conseil d'administration d'un établissement fondateur* » aurait fait voter ces statuts "ce matin" « *alors qu'ils n'avaient pas reçu l'aval de tous les partenaires* ».

Retraites : questions-réponses

→ par Marcel Brissaud, responsable du secteur retraite

Des précisions utiles dans un maquis réglementaire encore épaissi par l'absence de coordination entre régime général et fonction publique.

ENFANT SOUS TUTELLE AVANT RECRUTEMENT DANS LA FONCTION PUBLIQUE

C'est une difficulté qu'a rencontré J. B., maître de conférences. Avant son recrutement elle était employée dans un laboratoire de biologie d'un hôpital public sur un emploi spécifique relevant du régime général de la Sécurité sociale, ceci pendant une période lui valant la reconnaissance de 14 trimestres salariés. Avec son mari, une ordonnance de tutelle lui confia en 1975 la charge d'un jeune enfant âgé de 11 ans et demi, d'où un dossier complexe suite à la loi d'août 2003, au moment de prendre sa retraite au 31 août dernier. Ayant eu son 60^e anniversaire le 15 décembre 2005, elle se trouvait au 31 août avec une durée d'assurance tous régimes confondus de 152 trimestres pour 154, d'où pour sa pension fonction publique une décote de deux trimestres.

En effet, le régime général appliquant ses propres règles et la fonction publique les siennes, le régime fonction publique n'avait pas pris en compte la durée de tutelle de l'enfant. Or en application du décret 2003-1280 du 26 décembre 2003 applicable au régime général : « ... il est attribué un trimestre d'assurance à compter soit de la naissance de l'enfant, soit de son adoption ou de sa prise en charge effective si elle est postérieure à la naissance. Il est en outre attribué, dans la limite de sept trimestres pour chaque bénéficiaire de la majoration de durée d'assurance et jusqu'au seizième anniversaire de l'enfant, un trimestre d'assurance supplémen-

taire, à chacune de ses dates anniversaires, ou pour chaque période d'un an à compter de son adoption ou sa prise en charge effective. »

Et ainsi notre collègue devait obtenir cinq trimestres reconnus par le régime général (un trimestre à l'accueil et quatre trimestres jusqu'aux 16 ans de l'enfant), mais « oubliés » par la fonction publique. Après intervention syndicale, le service des pensions a dû refaire le titre de pension qui au lieu d'appliquer deux trimestres de décote passait à trois trimestres de surcote à 0,75 % (voir mémento retraites, mai 2004, page 32). Se trouve en cause l'absence de coordination entre régime général et fonction publique malgré une note positive des Finances publiée en janvier. D'où travail sur un dossier, intervention, perte de temps, inquiétude, reprise du dossier, rectification, nouveau titre de pension, etc.

ENFANT NÉ PLUS DE 10 ANS AVANT LE RECRUTEMENT

Une collègue qui était étudiante (sans emploi) en 1972 lors de la naissance de sa première fille nous demande si elle aura droit à la bonification d'un an pour cet enfant. Elle passa licence, maîtrise et soutint sa thèse en 1984. Elle fut recrutée en réussissant l'agrégation en 1985. La réponse doit être oui (voir mémento retraites, mai 2004, page 22).

En effet l'article L.12 b bis du Code des pensions doit s'appliquer car le délai entre le diplôme le plus élevé et le recrutement est inférieur à deux ans (application de la circulaire du 12 décembre 2003). Signalons que cette collègue ayant eu

deux autres enfants après son recrutement peut partir avant 60 ans avec une pension calculée en référence à 150 trimestres, sans décote, et obtenir aussi la majoration de 10 %.

UN REFUS DU CONSEIL D'ÉTAT

Il s'agit d'une collègue qui eut deux enfants durant sa période d'étudiante. En 1963, elle passa la licence en droit, mais ce diplôme ne permettait pas de se présenter à un CAPES ou un CAPET. Elle fut recrutée comme maître auxiliaire dans un lycée technique. Puis en octobre 1969 un arrêté du ministère de l'Éducation Nationale déclara que dorénavant cette licence était considérée comme licence d'enseignement. Notre collègue passa et réussit le CAPES en 1970. Entre la date validant pour le concours la licence acquise et le recrutement il ne s'écoula qu'une année, mais le service des pensions (La Baule) refusa la prise en compte des enfants (deux fois quatre trimestres). Cette collègue étant professeur des universités, nous avons dû saisir le Conseil d'État. Mais celui-ci se refusa à prendre en compte notre demande et se reporta au texte de la loi d'août 2003 sur la notion de « diplôme nécessaire », à savoir la licence, passée six ans avant le recrutement sur un emploi de titulaire et refusa la bonification sans tenir compte de nos arguments. ●

© istockphoto/Aleksey Telnov



Bernard Stiegler

DIRECTEUR DE DÉPARTEMENT AU CENTRE GEORGES POMPIDOU

À la suite du passage sur Canal +, en novembre dernier, du documentaire « Prisons, la honte de la République » de Bernard George, nous avons souhaité questionner Bernard Stiegler, l'un des principaux témoins de ce film. Ancien détenu et philosophe de première importance, il nous éclaire sur l'un des grands scandales de notre société.

Que nous apprend l'état des prisons sur le fonctionnement de notre société ?

J'ai connu la prison il y a plus de 30 ans. À cette époque, elle était encore digne. J'y suis retourné il y a deux ans, quand j'ai écrit mon livre *Passer à l'acte*, et j'ai constaté que la situation s'était gravement dégradée. Cette dégradation est due, d'une part, au cynisme des hommes politiques et, d'autre part, à la politique sécuritaire. Mais, il est vrai aussi que la situation sociale s'est aggravée et que se sont corrélativement multipliés les phénomènes de transgression de la loi.

On est aujourd'hui dans une société où le surmoi est fortement fragilisé. Cela signifie qu'il n'y a plus d'autorité symbolique, d'où un recours à l'autoritarisme et, dès lors, à des politiques extrêmement répressives.

Ce qui a changé aussi, c'est la surpopulation carcérale. L'une des conséquences de celle-ci est l'impossibilité de la solitude, dont se plaignent les détenus comme en témoignent les conversations que j'ai eues avec eux lors de mes conférences en prison. Je pense que l'introduction de la télévision est partie prenante de cette dégradation, comme en écho à l'enfermement produit à l'extérieur par la télé.

Quelles sont les priorités pour une réforme de notre système pénitentiaire ?

La première priorité, j'y reviens, est d'imposer la cellule individuelle. Si j'ai pu réussir à faire quelque chose de la prison, c'est parce que j'étais seul.

La deuxième est de limiter l'accès à la télé. En prison la télé est une drogue aussi dangereuse que les psychotropes et, par conséquent, il faut absolument empêcher les détenus de succomber à la tentation de l'oubli dans les images. La troisième est de recommencer à croire que les gens qui rentrent en prison pourraient en sortir meilleurs. Cela peut paraître très utopique parce que la plupart des gens qui vont en prison ont de terribles problèmes économiques, et, quand ils ressortent, ils ne trouvent pas de travail, n'ont pas (ou plus) de famille. Il faut savoir qu'en prison, on les fait travailler pour pratiquement rien, ce qui leur donne une idée du travail totalement dégradante. Certains ne sont guère mieux payés que des esclaves. Il faut une politique qui croit à la possibilité



▼
Il faut recommencer à croire que les gens qui rentrent en prison pourraient en sortir meilleurs.
▲

d'améliorer la situation, alors qu'aujourd'hui elle consiste à punir et humilier. En développant des mécanismes de vengeance, on détruit les individus et l'on en fait de futurs délinquants qui n'ont alors aucune autre solution que de recommencer.

Reconnaissez-vous une dette à l'égard de la pensée de Michel Foucault et, tout particulièrement, des thèses exposées dans *Surveiller et punir* ?

Je comprends très bien la nécessité du discours de Foucault qui, notamment à travers la prison ou l'école, analyse les sociétés disciplinaires. Pour penser celles-ci, il est évident que la prison est un excellent modèle. Il montre qu'elle est un système d'exclusion mais il ne s'intéresse pas à ses racines. Et pourtant, je ne peux pas voir la prison comme Foucault : dans le cours de ma vie, la prison a été une énorme chance. Cela ne signifie pas que ses analyses sont fausses, ou que mon expérience n'aurait jamais eu lieu : c'est une affaire de point de vue et de visées de nos discours. Je n'ai jamais fait de la prison un objet d'étude. Ce fut plutôt pour moi un milieu d'expérience.

En revanche, depuis quelques années, j'utilise les thèses de Foucault sur les techniques de soi, ces techniques « qui permettent à des individus d'effectuer, par eux-mêmes, un certain nombre d'opérations sur leur corps, leur âme, leurs pensées, leurs conduites, et ce de manière à produire en eux une transformation, une modification, et à atteindre un certain état de perfection, de bonheur, de pureté, de pouvoir surnaturel ». Ce sont des choses que j'ai pratiquées en prison et aujourd'hui cela m'est très utile pour repenser à cette période et aussi pour mon travail actuel.

Votre analyse de la dégradation de la démocratie en télécratie entretient-elle des affinités électives avec le constat de l'oubli des objectifs de réinsertion au profit d'une logique exclusive de mise à l'écart ?

Tout à fait. Le cynisme des hommes et des femmes politiques à l'égard de la prison manipule les tendances pulsionnelles de la foule, en particulier lorsque cette foule est collée sur les écrans de télé. Exploiter ces pulsions, c'est ce que font beaucoup d'hommes et de femmes politiques. C'est un exemple typique de ce qui ruine la démocratie. La télécratie a remplacé toute volonté politique et tout désir de vie collective et d'élévation de l'existence sociale pour lui substituer des comportements pulsionnels. La télé ne fonctionne plus que sur le mimétisme, la fascination pour tout ce qui est pornographie, violence et vulgarité. Je considère qu'une démocratie, et généralement une société politique, a pour fonction de transformer les comportements pulsionnels en comportements de désir, c'est-à-dire en comportements sociaux. Or la télé c'est tout le contraire.

Il faut dire, pour terminer, que François Mitterrand a, sur ce point, une lourde responsabilité. C'est lui qui a déclenché la période de privatisation de la télévision et fait venir Berlusconi en France. Il faut, je crois, interroger les candidats à la présidence de la République sur ces questions et connaître leurs intentions. Auront-ils la volonté de proposer une vraie politique de lutte contre la télécratie ? ●

Quand enseigner est un acte de résistance

Il faut aider l'université d'Al-Quds Open à Jérusalem dont les enseignants, en défendant leur droit d'enseigner les valeurs universelles et démocratiques, incarnent exemplairement la volonté de résistance du peuple palestinien.

→ par Séraphin Alava, directeur de la formation continue à l'université de Toulouse le Mirail

En tant qu'universitaire en mission à l'université d'Al-Quds Open à Jérusalem, on ne peut qu'éprouver étonnement et admiration à voir nos collègues maintenir, malgré des conditions d'existence très difficiles, un enseignement de qualité.

L'université, qui doit assurer la continuité de l'enseignement dans l'ensemble du territoire, est exemplaire d'une volonté de résistance du peuple palestinien. Créée par l'OLP, il y a plus de 20 ans, elle développe une formation pédagogique à distance pour plus de 52 000 étudiants.

UN CONTEXTE POLITIQUE DIFFICILE

Notre mission, en juin 2006, faisait suite à la venue d'une délégation palestinienne dans notre université. Nous avions alors décidé d'apporter un soutien en formation continue, en enseignement du français langue étrangère et en développement de cours en ligne.

Notre voyage s'est effectué dans un contexte politique très particulier. Les tensions existantes entre Hamas et Fatah, perceptibles dans nos rencontres, rendaient souvent nos déplacements difficiles. Les tensions entre autorités israéliennes et palestiniennes se sont fortement aggravées après l'affaire de la plage de Gaza (le 9 juin) où une famille palestinienne a été décimée par un tir de roquette.

Nous n'avons pas souhaité rencontrer directement les autorités politiques au niveau du Ministère, désirant concentrer notre activité au plan universitaire. Le refus des autorités israéliennes nous a obligés à renoncer au déplacement à Gaza et à adapter notre mission, compte tenu du blocage de certaines villes et des difficultés pour passer les multiples points de contrôle.

Cette situation d'insécurité et les entraves à la libre circulation sont la réalité quotidienne des étudiants palestiniens. La méthode pédagogique utilisée par l'université Al-Quds Open tente d'y remédier en offrant des modes d'accès à distance et en mettant en place dans les différentes régions éducatives des lieux d'accueil et de révision.

COURAGE DES FEMMES, SOLIDARITÉ ÉTUDIANTE ET RÉPRESSION

En visitant les centres éducatifs à Ramallah ou à Bethlehem, on est frappé par trois choses. En premier lieu, ce sont d'abord les femmes palestiniennes (à plus de 65 %) qui viennent se former et qui, pour ce faire, assument des parcours quotidiens de plus de deux heures. Ces femmes, qui ont à la fois la volonté d'acquérir une culture et d'exprimer leur indépendance, suivent

ces enseignements avec une grande réussite. Deuxièmement, ces lieux où les étudiants ne reçoivent pas d'enseignement mais rencontrent des tuteurs sont les lieux d'une solidarité étudiante très forte, où les différences qui opposent parfois le peuple palestinien disparaissent face à la difficulté d'apprendre et à la force du projet professionnel. Enfin, la répression et l'acharnement des Israéliens à humilier quotidiennement les étudiants détruisent parfois les énergies, si bien qu'une cellule psychologique doit

être en permanence à l'écoute de ces jeunes.

Les enseignants palestiniens sont dans une attente polie mais pressante d'une solidarité des universitaires. Toute forme d'aide est utile, que ce soit une présence directe dans leur pays, une participation dans les manifestations françaises ou l'envoi d'ouvrages. Toulouse II le Mirail, avec l'écoute et le soutien d'élus régionaux, a choisi d'aider Al-Quds Open en mettant en place,

dès la rentrée de septembre, un enseignement du français langue étrangère en ligne. Une nouvelle mission se rendra à Ramallah, puis à Gaza, en février 2007 pour former nos collègues à la numérisation des cours et à la didactique du FLE. Au-delà de ces actions, quand on quitte ce pays oublié, maltraité, parfois humilié, on se sent un devoir de témoigner en faveur des universitaires palestiniens qui défendent, jour après jour, leur droit d'enseigner les valeurs universelles et démocratiques. ●

Les différences qui opposent parfois le peuple palestinien disparaissent face à la difficulté d'apprendre et à la force du projet professionnel



Italie : protestation contre le budget

La loi de finances et l'application aux écoles et universités des mesures libérales du décret Bersani provoquent une vague de protestation en Italie. Dans un esprit libéral, ouvertement revendiqué, de concurrence et d'austérité pour les services publics, le gouvernement Prodi déçoit ceux qui avaient placé en lui l'espoir d'une inversion du cours initié par Berlusconi. Une grève des universités et de la recherche a eu lieu contre des restrictions budgétaires jugées intolérables par les confédérations, CGIL, CISL, UIL, pourtant loin d'être des opposants acharnés au pouvoir actuel. Le Président de la CRUI Guido Trombetti, a lancé un cri d'alarme : moins 20% sur le fonctionnement, les universités risquent de fermer. Une grève générale a eu lieu contre le budget scolaire. ●

La dérive des classes moyennes et l'avenir de la société française

→ par Alain Policar

L'imaginaire de progrès et d'émancipation qui a accompagné l'expansion des classes moyennes se brise devant l'accroissement des inégalités et le sentiment d'injustice sociale.
La société française se retrouve face à un cruel déficit d'avenir.



Le diagnostic de Louis Chauvel sur l'évolution des classes moyennes est profondément inquiétant. L'auteur analyse la crise identitaire qu'elles traversent comme un facteur de déstabilisation de l'ensemble de l'architecture sociale. C'est le modèle sur lequel étaient fondés les rapports sociaux au XX^e siècle qui trouve ses limites dans le processus de dérive ici décrit.

LES CLASSES MOYENNES : DU SACRE AU DÉCLIN

Dans *De la démocratie en Amérique*, Tocqueville caractérise la démocratie par le développement d'une classe moyenne de propriétaires, « multitude d'hommes presque pareils qui, sans être précisément ni riches ni pauvres, possèdent assez de bien pour désirer l'ordre et n'en ont pas assez pour exciter l'envie ». Cette définition rend parfaitement compte du mouvement d'extension des classes moyennes, décrit sous le nom de *moyennisation* par Henri Mendras, permis, lors des *Trente glorieuses*, par l'enrichissement rapide dû au plein-emploi et à la croissance du PIB.

Dans ce contexte, les classes moyennes, depuis 1945, exercent une forte capacité d'attraction qui relève de l'identification positive à un groupe social en expansion, favorisé par la croissance et porteur d'une morale d'émancipation. A partir du milieu des années 1970, un autre environnement se dessine, marqué par l'émergence d'indiscutables difficultés économiques et sociales et par une préoccupante augmentation des inégalités.

Nous sommes désormais très éloignés de cette période de sacre des classes moyennes. Chauvel évoque trois retournements fondamentaux : la remise en cause, dans ce qu'il nomme *la société de post-abondance*, de la certitude des générations antérieures de voir leurs enfants connaître une situation meilleure que la leur ; la mise en place, malgré une protection sociale globalement satisfaisante, d'une *société d'incertitude* ; le caractère aléatoire des inégalités, leur *désinstitutionnalisation*, à l'origine d'un doute croissant quant à l'adéquation entre le mérite et sa rétribution et, par conséquent, d'un sentiment aigu d'injustice sociale.

L'ÉPUISEMENT D'UN MODÈLE

La France, de surcroît, connaît une situation originale. Ayant choisi de dissoudre dans le temps les difficultés les plus immédiates, elle les a léguées aux générations futures. D'où l'importance du rôle joué par la solidarité intergénérationnelle. Or, si celle-ci a permis à certains d'amortir les chocs, elle accentue les inégalités pour ceux dont les ressources relèvent avant tout du rendement de leur capital culturel. En outre, cette aide familiale met en péril une valeur centrale,

acquise jusqu'alors par un travail intégrateur : l'autonomie.

Le décalage entre les moyens dont disposent ces nouvelles générations et les aspirations, héritées des espoirs d'ascension sociale dont elles ont été nourries, est évidemment propice à l'émergence de fortes frustrations. Et, paradoxalement, ce déclin social ne s'accompagne pas d'une réelle mobilisation : les jeunes qui subissent une situation de déclassement ne paraissent pas prêts à participer à une profonde remise en cause du système politique. Les places se raréfient, les titres scolaires et universitaires se démontrent, les revenus du patrimoine se revalorisent outrageusement par rapport à ceux du travail, les prix de l'immobilier grimpent : les soucis du présent sont fort éloignés des rêves de 1968 et l'idéal dominant d'une émancipation égalitaire se brise.

L'essentiel est là : le modèle proposé par les classes moyennes ne peut être concilié avec l'affaiblissement de la courbe de la croissance économique. Dès lors, la crise actuelle est d'autant plus grave que nous avons accordé aux classes moyennes « un rôle central dans l'élaboration d'un avenir politique collectif » (p. 100). Le risque de repli sur les solidarités corporatistes laisse craindre une évolution politique délétère. Au-delà des classes moyennes, c'est la société française tout entière qui risque de partir à la dérive. ●

▼
**Les soucis du présent
sont fort éloignés des rêves
de 1968 et l'idéal dominant
d'une émancipation
égalitaire se brise.**
▲

DIALOGUE N° 121 :

« SAVOIRS. CULTURE DE PAIX DE PAR LE MONDE »

L'éducation nouvelle vit en travaillant avec d'autres, depuis leurs expériences, leur culture, leur histoire. Elle pose la question des conditions individuelles et collectives à remplir pour assurer le développement des sociétés humaines dans une la culture de paix.

Pour ce numéro, Dialogue a ouvert ses colonnes à l'international. Comment articuler éthique et culture de paix avec des pratiques concrètes d'éducation ? Comment en finir avec l'auto-exclusion, la servitude... ? On y trouvera la description de pratiques qui cherchent à créer du sens et à s'enrichir de l'altérité. On pourra aussi lire l'interview d'une écrivain et animatrice d'ateliers brésilienne, un témoignage venu d'Inde après le tsunami et une réflexion sur l'enseignement de la philosophie.

D'une façon générale, ce numéro cherche à montrer comment le savoir peut être construit dans une visée émancipatrice.

Prix (port compris) : 8 euros.

A commander au siège du GFEN - 14, avenue Spinoza, 94200 Ivry-sur-Seine.

Danielle Fournier
IUT de Bobigny, Paris XIII

A l'occasion de la sortie du nouveau numéro de notre mensuel (549, *N.D.L.R.*), bravo pour la thématique que vous avez choisie et la façon dont vous l'avez traitée. Il n'y a pas lieu de se réjouir quand on lit les tableaux... qui correspondent à la situation que nous pouvons toutes constater dans nos universités. J'ai remarqué aussi que la féminisation des noms de métiers, titres, grades ou fonction progresse dans notre presse et je m'en réjouis. C'est quand même incroyable qu'une femme « directrice des études » se fasse appeler « directeur » ! Une question : et pour « chef de département », qu'est ce qui est prévu dans la charte de l'égalité ? Peut-être d'en finir avec ce vocabulaire paramilitaire dont on pourrait proposer avec la parité qu'il évolue ! Pour moi, l'apport des femmes ce n'est pas seulement pouvoir faire comme les hommes mais faire reconnaître sa spécificité !

Nelly Flaux
UFR lettres, Arras

Cher collègue,
Je vous écris à propos d'un logiciel appelé HELICO, que mon Université (Artois) veut nous imposer malgré la résistance d'un certain nombre d'entre nous. Il s'agit en bref de nous faire remplir chaque mois un état de service afin de traquer les fraudes, de récupérer des heures et de procéder à la « mutualisation » (en clair un enseignant pourrait devoir faire des heures sur plusieurs sites, dans plusieurs UFR, etc.). Nous ne refusons en aucun cas de satisfaire intégralement nos obligations de services (192 heures/an quoi qu'il arrive, sauf maladie ou empêchement extérieur) mais nous refusons énergiquement d'être ainsi mis sous surveillance. Notre conscience professionnelle nous suffit. Si certains en manquent, ce n'est pas à l'ensemble de ceux qui en ont d'être l'objet d'une défiance humiliante et d'un processus de flicage infantilisant. Pouvez-vous me dire en deux mots si votre Université (et celles que vous connaissez) vous impose à vous aussi ce nouveau système, concocté par le ministère mais apparemment « expérimenté » pour l'instant dans de « petites » universités (dépourvues généralement de syndicat, ce qui est le cas chez nous) ? Merci de me répondre le plus vite possible.

EN SAVOIR PLUS

Textes préparatoires thématiques, textes d'orientations, rapport d'activité, statuts de la FSU, propositions de modifications statutaires, dates des congrès départementaux... : site web du congrès à l'adresse <http://congres-2007.fsu.fr> rubrique spéciale congrès FSU 2007 sur le site du SNESUP à l'adresse : http://www.snesup.fr/navigation/general/load.php?rubrique=congres_fsu_2007

Mode d'emploi → par Marc Champesme

Comme tous les trois ans, la FSU se réunira en congrès fin janvier 2007 pour tracer les grandes orientations de son activité syndicale et renouveler sa direction. Petit vade-mecum de la vie syndicale fédérale...

Lors de sa création en 1993 la FSU a fait le choix de se structurer sur la base de ses 3 composantes fondamentales: les syndicats nationaux, les sections FSU départementales et les courants de pensée. Chacune de ces composantes est donc représentée en tant que telle dans les instances de la fédération.

La FSU se veut une organisation démocratique, pluraliste, indépendante et unitaire, dans laquelle ce sont les syndiqué-e-s qui déterminent les

orientations de la fédération. Les fondateurs de la FSU ont estimé que la meilleure méthode pour que ces principes soient véritablement mis en œuvre était de permettre à ceux qui le veulent de présenter des listes de candidatures fondées sur une orientation syndicale. Ainsi chacun peut choisir en toute connaissance de cause pour qui il vote, et toutes les grandes tendances du syndicalisme français peuvent coexister dans la même organisation. Par ailleurs, toujours pour assurer la mise en œuvre de ses principes, la FSU a inscrit dans ses statuts une règle selon laquelle toute décision - aussi bien des instances fédérales que des congrès fédéraux - requiert une majorité de 70 %.

AU NIVEAU DÉPARTEMENTAL, la section FSU (SD) est dirigée par un Conseil Délibératif Fédéral Départemental (CDFD) et un Bureau Exécutif Fédéral Départemental élu en son sein. Le CDFD est composé à parts égales de représentants des syndicats de la FSU existant dans le département et de représentants des tendances élus à la proportionnelle (cf. vote d'orientation départemental). Le rôle du congrès départemental est de préparer le congrès national en débattant des textes préparatoires soumis à l'ensemble des syndiqués et en désignant et mandatant des délégués au congrès national. Les SD ont la possibilité de soumettre des points supplémentaires au débat et à la consultation

des syndiqués de leur département. Les délégués des congrès départementaux sont désignés selon les mêmes règles que celles définies pour désigner les membres des CDFD.

AU NIVEAU NATIONAL, la FSU est dirigée par un Conseil Délibératif Fédéral National composé à 50 % de représentants des syndicats nationaux, à 30 % de représentants des SD et à 20 % de représentants des tendances (désignés par les tendances selon le vote d'orientation

fédéral national). Le CDFN élit un secrétaire général, un trésorier national et un Bureau Délibératif Fédéral National (BDFN qui se réunit tous les 15 jours) qui choisit en son sein les membres du Bureau Exécutif Fédéral National (BEFN qui se réunit tous les 15 jours en alternance avec le BDFN). Le CDFN désigne, en outre, un secrétariat national exécutif.

Venant après les congrès départementaux, le rôle du congrès national est de faire la synthèse entre les points de vue des syndiqués exprimés: par leur participation aux congrès départementaux, par leur vote d'orientation et par l'intermédiaire de leurs syndicats nationaux. Cette synthèse se fera par des débats approfondis en commissions sur chacun des thèmes (cf. textes des quatre thèmes) et par des votes en session plénière. Les délégués au congrès national sont désignés pour moitié par les syndicats nationaux et, pour la moitié restante, par les congrès départementaux (en fonction du nombre de syndiqués dans chaque département) et par les tendances. ●

AVEC LES VŒUX DE LA RÉDACTION

Ce numéro est le dernier de l'année 2006. L'équipe prenant, elle aussi, quelque repos, le numéro de janvier vous parviendra un peu plus tard que d'habitude. La rédaction vous souhaite de bonnes vacances et vous présente ses vœux chaleureux pour 2007.

Toutes les grandes tendances du syndicalisme français peuvent coexister dans la même organisation

